

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. MICHEL GERMAIN, président

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN  
DES INSTALLATIONS PORTUAIRES DE LA COMPAGNIE MINIÈRE IOC À SEPT-ÎLES**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 3

---

Séance tenue le 18 mars 2015 à 19 h  
Centre des congrès de Sept-Îles  
513, avenue Brochu  
Sept-Îles

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 MARS 2015  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

M. TERRY KENNEDY ..... 5  
M. LAURENT FORTIER ..... 19  
Mme LOUISE GAGNON ..... 40  
Mme MARJOLAINE BEZEAU ..... 52  
M. DENIS BOUCHARD ..... 64  
Mme CHANTALE MALOUIN ..... 67  
  
MOT DE LA FIN ..... 78

---

**SÉANCE DU 18 MARS 2015  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de la Compagnie minière IOC à Sept-Îles.

10 Avant d'inviter notre premier participant, nous allons faire une petite vérification de documents et d'information qui sont en attente. Je vais commencer du côté du promoteur. Tout à l'heure, Monsieur Lauzière, on avait parlé si vous pouviez faire un tableau des actions pour réduire la perte de fer dans la baie. Mais en même temps, est-ce qu'il serait possible de nous faire  
15 un tableau qui fait état de l'histoire des différents dragages? Vous avez dit, par exemple pour le quai numéro 1 il y avait eu un dragage une fois. Mais si on était capable d'avoir l'histoire des dragages au quai numéro 1 et 2, ainsi qu'au quai des remorqueurs, un petit tableau qui nous donnerait un portrait synthétique.

20 Et en même temps, est-ce que ça serait possible de nous fournir une illustration de l'équipement de la benne. Ça fait plusieurs fois qu'on en parle, mais ça serait intéressant de pouvoir avoir une illustration du modèle de benne qui serait utilisé.

25 Ensuite de ça, c'est qu'on avait des suivis à faire. Il y avait une question sur une référence bibliographique qui était donnée dans votre étude d'impact, qui citait le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2011. Est-ce que vous avez pu faire des vérifications pour la retracer, parce qu'elle n'était pas en bibliographie, elle était citée dans le texte, mais n'était pas reproduite en bibliographie?

30 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

On va le faire, Monsieur le commissaire, mais on ne l'a pas...

35 **LE PRÉSIDENT :**

Vous ne l'avez pas encore retracée, très bien. Lors des rencontres préparatoires, il y avait un requérant qui nous avait posé la question à savoir si IOC avait une étude concernant l'enlèvement éventuel au bassin des remorqueurs. On voit qu'il y a une barge qui est là. Est-ce qu'IOC a fait des études pour éventuellement retirer cette barge-là? Donc, si vous pouvez nous

40 informer si de telles études existent ou pas? Est-ce que vous avez l'information en main à ce moment-ci?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

45 C'est une interprétation que j'avais faite. Je croyais que c'était l'enlèvement des remorqueurs.

**LE PRÉSIDENT :**

50 O.K.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

55 Il n'y avait pas eu d'étude de faite. On a tout simplement procédé à la relocalisation des remorqueurs.

**LE PRÉSIDENT :**

60 O.K. Donc, vous n'avez pas fait d'étude par après pour l'enlèvement de la barge qui est là?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

65 Bien, je vais regarder ce qui a été fait à ce niveau-là. Je croyais vraiment que l'objet c'était : est-ce qu'il y a une étude qui a été faite sur l'impact d'arrêter, par exemple, de draguer au quai des remorqueurs puis de relocaliser les remorqueurs. À cet effet-là, non il n'y a pas d'étude.

**LE PRÉSIDENT :**

70 O.K. Il y avait une mention, non, ça, c'est plus une question. Je vais la garder tout à l'heure comme question. Est-ce qu'il y avait d'autres informations? Là, j'ai fait pas mal la revue de ce que j'ai ici. Est-ce qu'il y avait d'autres informations que vous nous avez déposées, que vous voulez nous mentionner?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

75 Ça semble complet.

**LE PRÉSIDENT :**

80

Très bien, je vous remercie. Du côté du ministère de l'Environnement, on avait abordé tout à l'heure, il y avait eu des pré-échantillons d'eau de rive. Je voulais juste me rafraîchir la mémoire. Est-ce que de votre côté, je ne sais plus qu'est-ce qu'on vous avait demandé? Je me souviens qu'on avait discuté si le ministère avait d'autres données régionales sur la qualité de l'eau en rive.

85

**M. PIERRE MICHON :**

90

Effectivement, j'ai vérifié sur le site Internet, en fait, on a un atlas interactif de la qualité des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques où il y a un suivi, je ne pourrais pas dire annuel, je pense que les dernières données datent de 2013. Mon collègue Michel Levasseur avait dit qu'il n'y avait pas de station dans la baie de Sept-Îles, c'est vrai. Par contre, il y en a une dans le cours de la rivière Moisie, près de l'embouchure de la rivière Moisie. Une station de suivi de la qualité de l'eau. Donc, il y a les paramètres de métaux qu'on parlait, argent; mercure, je crois, et plomb et cuivre. Je n'ai pas fait de comparaison s'il y a un dépassement au niveau du critère. Mais il y a des données accessibles sur Internet. Il faudrait les travailler pour savoir s'il y a une ques...

95

On pourrait vérifier s'il y a un dépassement de critères, voir. C'est la première fois que j'utilise l'information. C'est une direction chez nous qui est responsable de ça.

100

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça serait la station la plus près de la baie de Sept-Îles?

105

**M. PIERRE MICHON :**

Il y en a une en amont à Port-Cartier aussi. C'est pas mal plus loin, là.

110

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. C'est ça, si vous êtes capable de voir s'il y a des anomalies qui sont enregistrées dans ce secteur-là, ça serait apprécié.

115

Donc, ça fait le tour. Avez-vous d'autres informations que vous avez déposées qu'il faudrait attirer l'attention?

**M. PIERRE MICHON :**

120 Non. Pas pour le moment.

**LE PRÉSIDENT :**

125 Pas pour le moment. Non, des fois ça peut arriver que vous nous auriez remis un document. Donc, c'est ça, simplement le signaler. Non? Ok, très bien.

130 Du côté de la ville de Sept-Îles, on avait discuté en rencontre préparatoire si la ville avait des choses, des fois des cartes, des vieilles cartes sur l'évolution des rives. C'est sûr que dans la présentation d'IOC hier, on a pu voir des photographies aériennes qui nous donnaient une idée de l'évolution de la rive depuis 1954. Je pense qu'il y avait même une photographie plus vieille. Mais du côté de la ville de Sept-Îles, est-ce que vous avez de l'information - c'est sûr, si vous avez juste une carte, on ne veut pas vous l'enlever - mais si vous avez de l'information, des vieilles cartes peut-être, des fois, nous donner les numéros de ces cartes-là, parce qu'éventuellement, si on veut les voir, peut-être des fois si ces cartes-là pourraient peut-être être accessibles sur le site Internet des archives nationales du Québec. Monsieur Grenier?

**M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER :**

140 On a assurément des cartes et des photos aériennes. Mais j'ai initié des démarches hier, puis je n'ai rien trouvé encore. Donc, quand je vais tomber sur les documents en question, je vais vous les remettre.

**LE PRÉSIDENT :**

145 O.K. Donc, il y avait la question aussi, donc, aussitôt que possible pour la référence de cet après-midi au DQ39.1, du dossier de Mine Arnaud. Ça fait que ça, pensez-vous être en mesure de nous remettre ça en début de semaine prochaine, pour le réseau pluvial?

**M. JEAN-FRANÇOIS GRENIER :**

150 Oui. Ça, il n'y a pas de problème, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

155 O.K. Très bien. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des documents qui ont été déposés par d'autres personnes-ressources et vous voulez le signaler à l'attention de la commission et du public? Ça va? O.K. Je vous remercie.

Maintenant, nous allons inviter monsieur Terry Kennedy.

160

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

165

Monsieur, j'avais déposé d'autres documents, c'était rien que pour vous informer, suite à la question que vous aviez posée hier concernant le dragage pour le quai des croisières. Vous aviez demandé si toutes les informations par rapport à la gestion terrestre étaient incluses dans le document. Je vous avais dit : oui. Mais il y avait l'information primaire, mais il n'y avait pas tous les avis experts et tout. Ça fait qu'on les a déposés aujourd'hui, pour votre information.

170

Puis on n'en a pas parlé, mais on avait aussi déposé hier de l'information concernant un projet qu'on avait fait avec l'ancienne marina. Quand on a fait la réhabilitation de l'ancienne marina, on avait fait aussi une petite vérification par rapport, justement, aux rives autour de l'ancienne marina. Pour votre information, l'ancienne marina c'est complètement à l'autre bout de la ville de Sept-Îles, sur le territoire de Uashat. Donc, on avait fait une vérification sur l'évolution des rives de 1970 à 99, je crois, quelque chose comme ça. Donc, on a déposé ce document-là

175

aussi, hier. Ça fait que vous allez pouvoir voir comment la flèche est modifiée avec le temps.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**M. TERRY KENNEDY**

180

**LE PRÉSIDENT :**

185

Donc, je vous remercie. Alors, Monsieur Kennedy, je vais vous laisser poser des questions. Et j'aimerais ça si on pouvait contacter les gens de Transport Canada. Donc, après que monsieur Kennedy aura posé ses questions, on pourra discuter avec les gens de Transport Canada sur les modalités de détermination, par exemple, un, de l'aire de dépôt et aussi comment Transport Canada fait le suivi et comment ça fonctionne la gestion d'une aire de dépôt.

190

Donc, Monsieur Kennedy, je vous laisse la parole pour vos questions.

**M. TERRY KENNEDY :**

195

Merci. Tout d'abord, pour revenir à la réponse que j'ai eue hier concernant la dégradation des boulettes de fer. J'aimerais me servir du document d'Environnement Canada, à la page 2, qui lit comme suit :

*« Des boulettes de fer se dégradent dans des sédiments avec le temps en particules plus fines, et exposent ainsi les organismes vivants dans les sédiments. »*

200

Ça, c'est la lecture que j'en ai faite. La question qui se rattache à ça, que j'aimerais poser, s'il vous plaît. Qu'en est-il pour les organismes exposés directement aux sédiments et à l'eau interstitielle des sédiments? C'est ça la question.

205

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On va adresser la question à monsieur Lauzière.

210

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je vais diriger la question vers madame Mélanie Lévesque.

215

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui. En fait, bien je voudrais d'abord amener une précision par rapport à ce que j'ai apporté hier par rapport aux teneurs de 20 milligrammes par kilogramme.

220

Ce qu'on veut dire ici, c'est qu'en septembre 2014, on a fait une première caractérisation des sédiments au-devant des quais. Et là, on a pris les teneurs en fer. Donc, on a des valeurs qu'on a obtenues pour le fer au-devant du quai numéro 2, donc, le site concerné par les travaux de dragage. Ça, c'est dans le cadre de l'obtention d'un CA. Puis ensuite, on a été en octobre, on est retourné pour faire la caractérisation de fer. Et là, les travaux de dragage avaient été faits. Donc, si vous me suivez, en fait il y a une couche de sédiments qui a été enlevée.

225

Donc, la première caractérisation en septembre montrait des teneurs en deçà de 20 000 milligrammes par kilogramme pour cette couche-là. Puis après le dragage, donc on parle entre 30 à 40 centimètres plus bas, on était encore à des teneurs, bien soient égales à 20 000, c'est la fameuse station qui est égale au seuil de 20 000 ou en deçà de ça.

230

Donc là, on voit même que même en surface et une fois dragué, c'est-à-dire 30 à 40 centimètres plus bas, on avait encore des teneurs. Là, on parle de fer extractible total. Je ne parle pas d'ions, je parle de fer extractible total. Donc, le seuil qu'on a de Macdonald de 20 000 et de 40 000. Donc, on est toujours soit égal ou en deçà, même quand on est allé 30 centimètres plus bas.

235

**M. TERRY KENNEDY :**



240 Ce n'est pas les mêmes réponses qu'eux autres ils donnent. Eux autres ils disent que vous en avez un sur cinq de 20, vous en avez même un, la carotte 2 elle a 40 et plus.

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

245 O.K. Là, ce qui est question dans le document présentement, ça, c'est les valeurs après dragage. Donc, ça, c'est celles-là que je vous parle qu'il y en a un sur cinq qui est égal à 20 000. Puis ça, c'est en avant du quai. Les carottes dont vous parlez vous, c'est ce qui est derrière le quai numéro 2. Donc, ce n'est pas ce qui est considéré par les opérations de dragage.

250 Ça fait que c'est pour ça que je voulais faire une mise au point. Ce dont il est question c'est après le dragage. Donc, c'est 30 centimètres plus bas encore. Oui, on a une valeur égale au seuil minimal, mais c'est la seule, puis elle est égale.

**M. TERRY KENNEDY :**

255 Puis pour quelles raisons est-ce qu'en arrière du quai ça serait plus élevé qu'en avant du quai?

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

260 Bien, est-ce qu'on en parle avec Catherine? Voulez-vous qu'on embarque avec la chimie ou tu veux embarquer... comme tu le sens, pour les carottes en arrière.

**Mme JULIE SIMARD :**

265 En fait, par rapport aux carottes vous voulez savoir pourquoi il y a plus de fer en arrière du quai plutôt qu'en avant?

**M. TERRY KENNEDY :**

270 Tant qu'elle m'envoie en arrière, je vais rester en arrière.

**Mme JULIE SIMARD :**

275 Exact. En fait, c'est que les passerelles, je pense. Monsieur Aucoin pourrait venir préciser cet aspect-là. Parce que dans le fond, c'est vraiment les passerelles, au niveau des passerelles de transbordement.

**M. TERRY KENNEDY :**

280

C'est-à-dire qu'il y a des fuites puis des pertes?

**Mme JULIE SIMARD :**

285

Je vais laisser monsieur Aucoin, répondre.

**M. SONY AUCOIN :**

290

C'est surtout historique ces accumulations-là, soit par les convoyeurs qu'on avait avant, comme on a expliqué ce matin en autobus. Où par de la manipulation qui tombait à l'eau pour des raisons de chute qui bloquait ou des choses comme ça.

295

C'était droit au-dessus de l'eau, il n'y avait pas de protection pour empêcher ces boulettes-là. C'est historique, ça date de 20, 25 ans ces boulettes-là. C'est de là qu'elles viennent. Ce n'est pas les dernières années. Ce n'est pas les derniers 20 ans que ça a été là, ces boulettes-là.

**M. TERRY KENNEDY :**

300

O.K. Mais elles sont toujours là quand même. C'est ça que je trouve drôle. On me parle de quelque chose qui est là avant, depuis longtemps. Mais c'est comme si ce n'était plus grave. Elles sont là, mais elles sont venues il y a très longtemps, mais là, ça ne dérange plus rien au niveau des chiffres. Pourtant les chiffres qu'on reçoit de 20 000 et de 40 000 c'est quand même les chiffres d'aujourd'hui qui semblent dénoter qu'il y a un genre de point d'interrogation à se poser. Pour un ignare comme moi, j'aimerais bien comprendre comment ça se fait, même si c'est vieux, c'est encore là, les chiffres d'aujourd'hui sont là.

305

**LE PRÉSIDENT :**

310

Monsieur Kennedy, cet après-midi, tantôt on avait les gens d'Environnement Canada. On leur a posé la question au sujet des sédiments en place. Donc, ils nous ont mentionné que leur avis, à ce stade-ci, ne portait que sur la portion des sédiments qui seraient dragués. Par contre, ils nous ont mentionné qu'ils continuaient à examiner la situation et pourraient émettre un avis éventuellement, sur la qualité de ces boulettes de fer là, qui sont plus près de la rive. C'est ce qu'on a eu comme information d'Environnement Canada cet après-midi.

315

**M. TERRY KENNEDY :**

320           Donc, il y aurait à ce moment-là une poursuite au niveau des recherches ou d'études sur ces situations-là?

**LE PRÉSIDENT :**

325           Bien, en fait, ce que j'ai compris c'est qu'éventuellement Environnement Canada pourrait donner un avis sur ces boulettes-là.

**M. TERRY KENNEDY :**

330           O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Lauzière?

335

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

340           Est-ce que je peux me permettre un complément d'information, de réponse? Effectivement, ces boulettes-là sont là depuis quelques décennies. Cependant, l'information qu'on en a, on vient de la recevoir. Le rapport est sorti en février. Alors, c'est de l'information un peu plus récente. On vient d'avoir confirmation qu'il y a des boulettes là.

**M. TERRY KENNEDY :**

345           Sur ce que vous avez fait cet automne là-dessus?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Exact.

350

**M. TERRY KENNEDY :**

355           Et est-ce que vous avez additionné ces réponses-là en rapport avec les réponses que vous aviez, avec uniquement l'analyse en avant?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

360 Je ne suis pas certain que je saisis bien.

**M. TERRY KENNEDY :**

365 Mais si je regarde la teneur de fer, ce que vous avez fait comme analyse c'était toujours en  
bas de deux millimètres. Et puis là, bien là, si vous faites d'autres analyses, c'est-à-dire les  
boulettes, et cetera. Vous avez trouvé des affaires plus que deux millimètres. J'essaye de  
comprendre. Est-ce que vous analysez aussi ces données-là en rapport avec ce que vous aviez  
avec en bas de deux millimètres? Parce que moi je considère que quatre millimètres ou 10  
370 millimètres, c'est quand même dans l'eau cette histoire-là. Et est-ce que c'est compris dans  
l'analyse pour arriver à ces chiffres-là? En avant ou après.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

375 Ce qu'il faut bien comprendre c'est que l'objectif poursuivi par les deux types de  
caractérisation est complètement différent. Le premier, en avant des quais, les données qu'on  
avait historiquement, puis ce qu'on a toujours pour caractériser les sédiments avant de les  
relâcher, avant de les draguer, le dessein de les relâcher au site d'immersion c'est pour  
caractériser le sédiment. L'autre étude c'était vraiment pour caractériser les boulettes.

380 Ce que je veux c'est qu'on s'est toujours concentré sur le devant des quais. Dans le fond,  
ce que j'essaie de répondre c'est la question : pourquoi est-ce qu'il y a encore des boulettes en  
arrière du quai? Bien, on vient de prendre connaissance qu'il y a des boulettes. On s'en doutait  
évidemment. On n'a jamais eu d'études qui ont été faites sur la présence, quelle est l'importance  
relative des boulettes dans cette zone-là. Et là, on vient d'avoir un rapport, effectivement, qui nous  
385 démontre qu'il y a une certaine quantité de boulettes dans ce périmètre-là. C'est de l'information  
qu'on vient d'avoir. On est à la digérer. On va voir ce qu'on fait avec ça.

**M. TERRY KENNEDY :**

390 Est-ce que je peux lui poser une question en rapport avec ça, s'il vous plaît? Entre le quai 1  
et 2, il y a un convoyeur qu'on a vu à matin grâce à votre... merci pour l'accueil en passant.  
L'accueil était plus chaleureux que la température dans l'autobus. Mais ça, mis à part, c'était très  
chaleureux comme accueil. Et puis entre le quai numéro 1 et 2, c'est là où est-ce qu'il semblerait y  
avoir un genre de bassin, comme monsieur a signalé tantôt, de boulettes de fer.

395 Moi ce que j'ai dans ma tête toujours, comme on revient avec historique, c'est là ces  
histoires-là depuis des années. On parle de déménagement de différents éléments nocifs en  
rapport avec le fer qu'il pourrait y avoir. Et puis je ne comprends pas moi que c'est là, que si ce  
n'était rien.

400

**LE PRÉSIDENT :**

405

Mais là, c'est un peu de l'opinion que vous exprimez. Là, on a posé tout à l'heure la question à Environnement Canada, est-ce qu'ils vont regarder cet aspect-là. Ils nous ont dit éventuellement qu'ils étaient pour le regarder dans le cadre de la poursuite de l'analyse environnementale du projet. C'est ce qu'on comprend.

410

Donc à ce stade-ci, on ne sait pas, autrement dit, si les boulettes qui sont là causent un effet ou pas. On ne le sait pas encore. C'est sûr qu'il y a eu des analyses chimiques qui ont été faites en fonction des milieux, au niveau du PH et du potentiel d'oxydoréduction, des ions du fer, des choses comme ça. Mais comment interpréter l'étude de façon plus... notamment, vous avez fait référence à l'eau interstitielle. On va laisser les gens d'Environnement Canada. Donc là, on ne le sait pas si c'est correct de laisser ça là, ou si ça peut poser un impact sur la faune benthique, et si oui, quel type d'impact ça peut causer, qui justifierait l'intervention. Donc là, on est dans le brouillard à ce sujet-là. C'est ça que je retiens.

415

**M. TERRY KENNEDY :**

420

O.K. Je comprends ça. Juste pour terminer ma première question en rapport avec ça. Je voudrais savoir s'il y a quelqu'un d'autre que le promoteur qui surveille au niveau du chantier de dragage. Est-ce qu'il y a des inspecteurs? Est-ce qu'il y a, je ne sais pas, moi, Sherlock Holmes?

**LE PRÉSIDENT :**

425

Donc, on peut demander à monsieur Lauzière. Pendant l'exécution des dragages, on nous informait que c'était le Groupe Océan normalement qui ferait ça. Est-ce qu'IOC surveille les travaux? Puis après ça, on va aller du côté du ministère.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

430

O.K. Effectivement, il y a une surveillance des travaux qui se fait du côté du service de l'ingénierie d'IOC qui gère le projet. Alors, il y a un chargé de projet qui est attiré au projet de dragage, qui s'assure que l'entrepreneur retenu suit bien les prescriptions qui sont contenues dans le devis ou dans le cahier des charges, qui elles-mêmes découlent dans le fond des engagements qu'on a pris dans nos ententes avec le ministère de l'Environnement. Alors, il y a une première supervision à ce niveau-là, constante.

435

Le service de l'environnement d'IOC aussi va faire des vérifications aléatoires de temps en temps pour s'assurer qu'on suit bien les consignes qui sont données à l'entrepreneur. Et puis, il

440 n'y a rien qui exclut la potentielle visite d'un inspecteur du ministère de l'Environnement, comme  
ils en font régulièrement.

**M. TERRY KENNEDY :**

445 Ils en font régulièrement?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

450 Effectivement. Ils viennent sur le site vérifier différents aspects, puis définitivement ça fait  
partie de la portée des inspections potentielles qu'ils peuvent faire.

**M. TERRY KENNEDY :**

455 Ma question numéro 2, oui?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

460 **M. TERRY KENNEDY :**

465 Question numéro 2. J'aimerais avoir l'opinion du MDDELCC concernant le document que,  
bien tout d'abord WSP a fait une étude, rapport final concernant la caractérisation des boulettes et  
du concentré. Et puis, ils vous ont soumis ça. Vous avez fait un avis de réception. Et vous avez  
envoyé ça, je croirais, à Environnement Canada. En tout cas, c'est un peu la démarche que moi  
j'ai entendu parler de.

470 La première question, ça serait de savoir pourquoi est-ce que vous l'avez envoyée à  
Environnement Canada? Est-ce que c'est parce que c'est en territoire canadien ou c'est quoi a  
raison?

**LE PRÉSIDENT :**

475 Monsieur Michon?

**M. PIERRE MICHON :**

480

Environnement Canada ils font partie des experts qu'on consulte. Notre seule raison pourquoi on les consulte, pour des aspects de qualité de sédiments. On discute avec eux autres des orientations qu'on prend.

485

Pour ce qui est du rapport, disons qu'on est intrigué par la toxicité du fer, des boulettes de fer, de ce que les boulettes peuvent apporter en terme de toxicité du fer. On n'endosse pas nécessairement la conclusion, peut-être un peu, disons, qui rapporte qu'il n'y a pas lieu d'intervenir. C'est sûr que si on intervient en arrière des quais, on sort la problématique du projet. Parce que le projet consiste au dragage de sédiment pour la navigation.

490

Par contre, il y a une question de boulettes qui est rattachée aussi, quand même, à l'ensemble de la zone. Ce qui fait que la notion de toxicité du fer c'est un élément qui nous préoccupe. On devra discuter avec Environnement Canada pour voir s'il y a une pertinence de faire des bioessais, puis je dirais même dans le secteur où on sait que c'est plus concentré.

495

Je m'explique. Dans le sens que la boulette elle peut prendre un certain temps pour se dégrader. Donc, dans un secteur de dragage comme tel, même s'il y en a, on n'aura pas une démonstration claire qu'il y a une toxicité immédiate par rapport à un sédiment qui est déposé récemment. Par contre, le rapport ce qu'il démontre, c'est qu'il y a une dégradation, puisque dans ces secteurs-là, dans le sédiment qui a moins que deux millimètres, on voit des augmentations de concentration. Donc, nécessairement on fait le lien, de façon préliminaire, avec la présence de boulettes.

500

505

Je m'arrête là, parce que la réflexion je veux la faire, effectivement, avec nos spécialistes. On recommande des bioessais, mais ça pourrait être un objectif global de toxicité du fer dans des... moi ce que je dirais, c'est que c'est peut-être plus pertinent d'aller chercher des sédiments là où c'est vraiment concentré.

510

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc, il y a une réflexion à ce sujet-là au ministère, et ça peut être fait en marge du projet de dragage lui-même. Donc, une réflexion un peu plus globale. C'est ce qu'on doit comprendre.

515

**M. TERRY KENNEDY :**

520

Il a répondu à la deuxième partie de ma question, c'est-à-dire qu'ils l'ont lu et ils ont réfléchi sérieusement là-dessus. Puis je suis content de voir qu'il y a des points d'interrogation qui sortent de vous.

525

Et puis, j'aimerais ça vous remercier, parce que moi je dois partir. Merci beaucoup de votre présence et que vos études vous permettent de vous éclairer correctement pour le peuple. Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

530

Merci, Monsieur Kennedy.

---

535

**LE PRÉSIDENT :**

Avant d'inviter notre prochain participant, nous avons en ligne, pour être bien certain, madame Chantal Gravel de Transport Canada. Bonjour, Madame.

540

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

545

Vous allez bien?

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

550

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

555

Alors, merci de votre collaboration. Nous avons quelques questions, notamment ça concerne la zone de dépôt qui est autorisée, je crois qu'il y en a deux, mais disons que la zone qui nous intéresse ici, c'est celle qui est envisagée à être utilisée par IOC.

Alors, ce qu'on aimerait avoir comme renseignement, dans un premier temps si vous pouvez nous faire un topo, une explication de quelle façon Transport Canada désigne une zone



560 de dépôt? Là, on comprend que cette zone de dépôt là existe depuis quelques décennies. Alors,  
si vous pouvez nous résumer comment Transport Canada définit et évalue qu'une zone  
particulière est propice au dépôt de sédiments.

565 Alors, est-ce que vous êtes en mesure de nous présenter cette démarche-là?

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

570 Bien, c'est en fonction de la profondeur, si le site peut recevoir la sédimentation. Et puis,  
nous à Transport Canada, moi je travaille pour le Programme de protection de la navigation  
maintenant, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014. Mais c'est plus au niveau de l'environnement qui décide ça.  
Sauf que, depuis que la loi a changé, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale a  
changé, étant donné que cet endroit-là n'est pas un endroit situé en territoire domanial, c'est-à-  
dire qui appartient au gouvernement le fond de l'eau, il n'y a aucune étude environnementale de  
notre côté qui est faite pour un site comme ça.

575 **LE PRÉSIDENT :**

580 Mais à l'époque, quand ce site-là a été déterminé, est-ce que vous aviez déterminé le site  
en collaboration, par exemple, avec Pêches et Océans Canada, Environnement Canada à  
l'époque?

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

585 Je ne peux pas vous répondre là-dessus, parce que ça date des années 70, et puis je n'ai  
pas regardé au dossier qu'est-ce qui avait été fait historiquement. Donc ça, je pourrais vous  
répondre par après.

**LE PRÉSIDENT :**

590 O.K. Vérifiez, parce que c'est sûr que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale  
est entrée en vigueur dans les années 90. Alors, c'est sûr que cette aire-là était antérieure à la Loi  
canadienne.

595 Par contre, peut-être en vertu de la Loi sur les pêches il pouvait y avoir, à ce moment-là, qui  
est un peu une loi antérieure à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Donc, du  
côté, par exemple, de la Loi sur les pêches, il peut y avoir des interventions de Pêches et Océans  
Canada.

Alors, si vous voulez nous vérifier ça dans la mécanique.

600

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Oui.

605

**LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, ce que vous nous dites, maintenant avec les modifications à la loi, c'est-à-dire la démarche est rendue différente. Donc, est-ce que Transport Canada va continuer à identifier des zones de dragage qui seraient à l'extérieur du territoire domanial, si j'ai bien compris votre explication? Et qu'est-ce que le territoire domanial au sens des lois fédérales aussi?

610

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Bien, le territoire domanial c'est que, c'est quand le fond de l'eau appartient au gouvernement fédéral, le lot d'eau appartient au gouvernement fédéral, dans ce cas-ci, ce n'est pas le cas. Le lot d'eau n'appartient pas au gouvernement fédéral.

615

Donc nous, le Programme de protection de la navigation, pour émettre une approbation, il faut avoir l'accord des Affaires environnementales et autochtones. Donc, à chaque fois qu'on veut émettre un permis, on doit passer par cette section-là qui nous donne l'aval pour émettre notre approbation.

620

Maintenant, étant donné que la loi a changé, comme je vous dis, quand je vais avoir à émettre une approbation pour ces travaux-là, je n'ai pas à attendre l'information, parce que ça ne sera pas envoyé au niveau des Affaires environnementales, mais seulement que des Affaires autochtones.

625

Pour ce qui est de la détermination de nouvelles zones, elles sont déterminées en collaboration avec Pêches et Océans, quand Pêches et Océans est impliqué. Ça dépend c'est qui est impliqué. Mais pour des nouvelles zones de dragage, c'est très rare qu'il y en a des nouvelles d'approuvées, à ma connaissance. Aux Îles-de-la-Madeleine il y en a eu des nouvelles dans les dernières années, mais sinon il n'y en pas eu. C'est toujours aux mêmes endroits.

630

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, une aire de dragage est bonne pour plusieurs décennies?

635

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

640

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

645

Par exemple dans le cas du projet d'IOC, IOC doit-il toujours faire une demande, par exemple si IOC fait un dragage fait à l'automne de 2015, donc, doit-il toujours faire une demande d'autorisation à Transport Canada?

**Mme CHANTALE GRAVEL :**

650

Oui. Pour la zone à draguer, il faut absolument faire une demande. Nous, notre rôle c'est d'acheminer par la suite l'information au service hydrographique du Canada qui va mettre la carte marine à jour. Et puis, c'est obligatoire de faire une demande dans toutes les eaux répertoriées à l'annexe de la loi, la Loi sur la protection de la navigation sauf si les travaux sont effectués par le port dans les limites du port. Alors ça, c'est par un tiers. Alors, c'est obligatoire de faire une demande chez nous, au programme de protection de la navigation pour obtenir une approbation avant de réaliser les travaux.

655

**LE PRÉSIDENT :**

660

O.K. Je vous remercie.

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

665

Maintenant, étant donné que la zone de dépôt est située dans une profondeur de 30 mètres et plus, au niveau de notre approbation, quand on va connaître les volumes à draguer, nous jugerons si oui ou non ça peut avoir une incidence sur la zone de dépôt, sur le dégagement qui va rester suite au dépôt de sédiments. Mais il y a des fortes chances que de notre côté il n'y ait aucune implication pour la zone de dépôt.

670

**LE PRÉSIDENT :**

675

Habituellement, quand une entreprise fait une demande d'autorisation, c'est quoi à peu près les délais pour vous, pour examiner une demande? Est-ce que ça se compte en terme de semaines ou de mois?

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

680

On a jusqu'à 55 jours ouvrables pour émettre une approbation. Mais par contre, si le processus est plus court, automatiquement c'est plus court. C'est-à-dire que dans ce cas-ci, il n'y a pas d'évaluation environnementale par Transport Canada. Donc, on élimine cette section-là, ce délai-là. Et puis les Affaires autochtones, tout va dépendre du résultat, mais habituellement c'est un délai d'environ, maximum deux mois.

685

**LE PRÉSIDENT :**

Dans le cas ici, on nous indiquait que le fond marin appartient au gouvernement du Québec.

690

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Oui.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez consulté le gouvernement du Québec à l'époque, à votre connaissance, pour déterminer l'aire de dragage actuelle?

700

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Non. C'est ça, comme je vous dis, je n'ai aucune idée. Donc, je vais vérifier, je vais faire des recherches dans nos dossiers comment l'aire de dragage a été déterminée, le site dépôt a été déterminé.

705

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, vous allez vérifier aussi cette information-là?

710

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Bien, vous me parlez du site de dépôt présentement, qu'il faut que je vérifie?

715

**LE PRÉSIDENT :**

C'est le site de dépôt, oui.

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

720

Oui, c'est ça. Pas l'aire de dragage, le site de dépôt. Le site de dépôt, je vais vérifier l'origine de ce site-là. J'ai déjà essayé de le chercher. On m'a dit que c'était nous la source. J'ai cherché dans mes dossiers et je vais continuer à chercher pour vraiment trouver comment ça été déterminé dans les années 60 ou 70.

725

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un dossier archivé peut-être.

730

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Oui.

735

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous allons faire un suivi avec vous dans les prochains jours pour voir si vous êtes capable de retracer l'information. Et aussitôt, si c'était possible, on fera un petit avis indiquant qu'on n'a pas pu avoir l'information. Et si on a l'information, bien on va la déposer publiquement.

740

Je crois que ça fait le tour des questions que nous avons. Ça fait que je vous remercie pour votre participation.

745

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Bienvenue.

**LE PRÉSIDENT :**

750

Au revoir.

**Mme CHANTAL GRAVEL :**

Au revoir.

755

---

**M. LAURENT FORTIER**

760

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vais maintenant inviter, monsieur Laurent Fortier. Bonsoir, Monsieur.

765

**M. LAURENT FORTIER :**

770

Bonsoir Monsieur le commissaire. Est-ce qu'on pourrait avoir la carte des lieux dont on parle, projetée au tableau?

**LE PRÉSIDENT :**

775

Une figure montrant les quais numéro 1 et 2?

**M. LAURENT FORTIER :**

Les quais puis le bassin des remorqueurs.

780

**LE PRÉSIDENT :**

Et le bassin des remorqueurs.

**M. LAURENT FORTIER :**

785

Puis la pointe Uashat. Lorsqu'on s'était parlé, Monsieur le commissaire, j'avais demandé si on aurait pu avoir des cartes, comme vous l'avez mentionné tantôt, des cartes anciennes, qui datent du début d'IOC, même avant, pour voir l'évolution dans le temps. Je considère que c'est vraiment essentiel pour débattre de la question dont on parle à soir.

790

**LE PRÉSIDENT :**

795

C'est ça, mais hier soir on a eu quand même des photographies aériennes qui nous montraient une certaine évolution dans la rive. Alors c'est sûr que pour les cartes anciennes, le problème c'est d'essayer de mettre la main dessus, puis surtout on ne peut pas les faire déposer, parce qu'un, on ne serait pas capable de les mettre au niveau électronique, la carte est souvent unique. C'est des cartes d'archives. Éventuellement, le seul moyen de s'en sortir c'est souvent d'avoir la référence de la carte, puis aller consulter ces cartes-là dans des cartothèques comme l'Université Laval, peut-être aux Archives nationales du Québec.

800

**M. LAURENT FORTIER :**

Mais pour des sujets beaucoup plus insignifiants que ça, on a des petits films qui se déroulent, qui nous montrent assez rapidement comment ça a évolué, sans avoir besoin d'étendre la carte comme telle, là.

805

**LE PRÉSIDENT :**

Sauf que là, on n'a pas ça actuellement.

810

**M. LAURENT FORTIER :**

En tout cas, je vais amener des hypothèses.

815

**LE PRÉSIDENT :**

On a la figure d'ensemble.

820

**M. LAURENT FORTIER :**

O.K. Je vois un petit peu.

**LE PRÉSIDENT :**

825

On peut la zoomer un peu plus.

**M. LAURENT FORTIER :**

Moi j'en ai une meilleure ici sur mon cartable. J'aimerais savoir quand ça a été construit le bassin des remorqueurs, l'année où est-ce que ça a été construit?

830

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Lauzière.

835

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Soixante-dix-neuf. Soixante-treize, pardon, je m'excuse, j'y allais de mémoire.

840 **M. LAURENT FORTIER :**

Puis lorsqu'a été construit le quai numéro 1 et numéro 2, est-ce que la palplanche, on va parler de la palplanche, c'est elle qui fait front de quai. Est-ce que la profondeur était idéale au moment où on l'a plantée, ou bien on a dû capitaliser pour enlever du matériel?

845

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je m'excuse, je n'ai définitivement pas cette information-là.

850

**M. LAURENT FORTIER :**

O.K. Au quai numéro 2 qui a été bâti plus tard, est-ce que vous avez cette information-là?

855

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Sony, est-ce que tu es capable d'éclairer...

**LE PRÉSIDENT :**

860

Et en même temps nous indiquer en quelle année les quais numéro 1 et numéro 2, c'est quoi les années de construction de chacun des deux quais, en passant?

**M. SONY AUCOIN :**

865

Pour le quai numéro 1, je pense, c'est au tout début d'IOC, 1951-52.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

870

Quai numéro 1, 1954, quai numéro 2, 69, bassin des remorqueurs, 73.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

875

**M. LAURENT FORTIER :**

Ça veut dire que le numéro 1, la fin de la construction ça été avec le début des opérations?



880 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Exact.

885 **M. LAURENT FORTIER :**

Puis on ne peut pas savoir s'il y a eu de la capitalisation faite à ce moment-là ni au quai numéro 2 qui date de 69, qui est quand même pas si lointain. On ne peut pas savoir ça?

890 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Disons que pour l'instant on n'a pas cette information-là à portée de main, non.

895 **M. LAURENT FORTIER :**

900 O.K. Et les questions elles paraissent un petit peu sans sens, pour l'instant, mais lorsqu'on a construit le bassin des remorqueurs, est-ce que c'est exact de dire qu'on a changé une dynamique naturelle? Mettons, il y avait une pointe qui occupait un certaine espace, mettons en position de GPS, le début du virant, il y avait un point puis que par la suite, comment ça a pu changer la réalité d'avant, où est-ce qu'on est rendu? Comment ça a longé la pointe à ce moment-là, une fois que le bateau est échoué, qu'on a construit les digues, où est-ce qu'on était rendu avec l'avancée?

905 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je vais laisser madame Simard, notre spécialiste de la dynamique sédimentaire répondre à cette question.

910 **Mme JULIE SIMARD :**

915 Donc, la seule chose qui aurait changé, c'est l'entretien du bassin. C'est un milieu où il arrive beaucoup de sédiments. Comme on a démontré hier, il y en a une certaine partie qui est expulsée vers les bas fonds du Golfe. Une légère partie qui dévie, mais cette pointe-là reste toujours sableuse et la seule chose qui aurait changé, c'est qu'à l'époque il y avait un dragage d'entretien à cet endroit-là, pour créer un bassin favorable, pour garer les remorqueurs.

920 Donc, ça n'a pas vraiment changé la dynamique sédimentaire du secteur. On conserve la même morphologie. Puis comme on a montré sur les photographies aériennes, hier, qui dataient d'avant l'implantation du quai, la forme de la pointe reste relativement similaire à aujourd'hui.

925 Donc, en arrêtant le dragage des sédiments, la seule chose que ça l'a fait, c'est que ça a rempli le bassin des remorqueurs de sable, puis c'est tout. La dynamique sédimentaire n'a pas changé outre mesure.

**M. LAURENT FORTIER :**

930 O.K. Moi que ça aille changé, que ça aille changé les dépôts puis tout ça, que ça vous a occasionné par la suite du dragage à cet endroit-là, ça je le comprends très bien, je le vois, là. Mais avant la construction du bassin des remorqueurs, la plage qui s'en va vers l'est puis la partie qui s'en va vers le quai numéro 2, c'était inexistant tout ce qui était là. C'est ça que je veux dire. Ça a créé une avancée de la pointe vers le passage.

**Mme JULIE SIMARD :**

935 La petite plage entre le brise-lame et le quai numéro 2?

**M. LAURENT FORTIER :**

940 Non, pas ça. Le bout total, là. Le quai, le devant du quai qui fait face à l'ouest puis la digue, l'avancée de la digue, ce n'était pas là. Où c'était initialement ça?

**Mme JULIE SIMARD :**

945 Bien en fait, il y a eu peut-être un petit prolongement de la pointe sans plus. Il y a eu un prolongement de la pointe sans plus, mais *grosso modo* on le voyait bien sur les photographies aériennes, hier.

**M. LAURENT FORTIER :**

950 Bien, c'est quand même assez significatif, parce que c'est beaucoup plus gros que le bateau qui est au quai présentement, là, qui est peut-être à un 1 000 pieds, là.

955 Ce que je veux dire c'est qu'on manque de documentation. Nous autres, à Sept-Îles, on vit de l'érosion des berges dans la baie de Sept-Îles. C'est inconcevable qu'on vit de l'érosion des berges dans un circuit pratiquement fermé.

960           Moi ce que je pense c'est que quand on a construit les quais, je n'accuse pas personne, je ne pense pas que... à cause des études manquantes, je crois qu'on a causé des dommages collatéraux sans vouloir les faire, mais il y a une réalité aujourd'hui qui est celle de l'érosion des berges, O.K.

965           Là, en ne draguant plus devant le bassin des remorqueurs qu'on a construit dans les années 73 puis qu'on l'a abandonné depuis... on a arrêté de draguer depuis 84?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Deux mille six.

970           **M. LAURENT FORTIER :**

Deux mille six.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

975           Dernier dragage, 2004.

**M. LAURENT FORTIER :**

980           Puis on voit l'évolution. Deux mille six, jusqu'à quand les derniers remorqueurs sont rentrés dans le bassin?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

985           Deux mille six.

**M. LAURENT FORTIER :**

990           En 2006. Ça veut dire que l'ensablement ne s'est pas fait immédiatement, il s'est fait, mettons qu'il était impraticable en 2007, 2008.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

995           Oui. Je dirais à peu près en deux ans, ça s'est comblé très vite.

**M. LAURENT FORTIER :**

1000 Puis on voit comment ça a avancé quand même la flèche, comme le sable s'est déposé. Mais moi ce que je dis, c'est que ce sable-là il manque à quelque part. On l'envoie présentement. Ça peut faire l'affaire pour envoyer le sable au large des quais, qui est déjà rendu en eau profonde, mais il manque au rivage, qui est situé le long du littoral puis qui s'en va dans la baie où est-ce qu'on subit de l'érosion, incluant la face de la ville de Sept-Îles.

1005 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

1010 Alors, je vais laisser notre spécialiste, madame Simard, répondre. Revenir peut-être à une *slide* qui avait déjà été présentée où on voyait les exutoires le long du plateau.

**M. LAURENT FORTIER :**

Oui, oui. On va regarder ça.

1015 **Mme JULIE SIMARD :**

1020 Non. Bien, je pense qu'on peut l'avancer jusqu'à... il y a celle-là qui est quand même intéressante. C'est des systèmes qui... on va parler d'une notion d'échelle. À cette échelle-là, le bassin des remorqueurs est bien petit. Donc, on voit que c'est des énormes volumes de sable qui circulent le long des côtes, entre la rivière Moisie et la Pointe aux Basques.

1025 Donc, il y a d'énormes quantités de sable qui sont déversées directement vers le large. Puis c'est ces sédiments-là qu'on perd. C'est vraiment une chenalisation qui se fait puis c'est des pertes nettes de sédiments qui proviennent de la baie, la baie de la Boule, comme illustrées sur la carte ici.

La cellule hydrosédimentaire à cet endroit-là est relativement indépendante de ce qui se passe dans l'autre cellule hydrosédimentaire le long de la ville de Sept-Îles pour la suite.

1030 On voit la photo à gauche, à votre gauche, dans le fond, ça illustre l'état des lieux en 1955. Donc, on voit la Pointe aux Basques. Ce n'était pas, morphologiquement parlant, ce n'était pas bien, bien différent de ce qu'on a aujourd'hui.

1035 On voit aussi dans la photo de 1965, il y a eu urbanisation tout le long des berges. On a empiété beaucoup sur les plages qui existaient déjà avant, et ça, oui, malheureusement, il y a eu une coupure des apports sédimentaires. Mais dans le fond, on a coupé notre alimentation en sédiment pour réduire l'apport en sable jusqu'à la pointe du poste.

1040

Si on va à la dernière diapo, on voit que la cellule, rendue à la pointe du poste, la cellule hydrosédimentaire c'est sa limite naturelle. Donc, la différence qu'il y a avec aujourd'hui c'est que les plages sont moins larges puis c'est moins alimenté en semble qu'auparavant. Mais il n'y avait pas d'alimentation en sédiments jusque dans le fond de la baie de Sept-Îles. C'est comme une dynamique différente.

1045

**M. LAURENT FORTIER :**

Mais ça, comment ça a été démontré ça?

1050

**Mme JULIE SIMARD :**

Bien, en fait, c'est par l'analyse des photographies aériennes avec toute la morphologie littorale, puis aussi c'est l'analyse avec les différents types de dépôts, comment ça se comporte à l'intérieur de la baie également.

1055

**M. LAURENT FORTIER :**

Mais vous parlez des photos aériennes, puisque vous en parlez, qu'est-ce qu'elles en disent ces photos aériennes sur la disparition de la sédimentation dans le fond de la baie? Exemple, dans le secteur, à partir du ruisseau Clet à aller vers la rivière Hall où est-ce qu'on vit de l'érosion, où est-ce qu'on subit de l'érosion.

1060

**LE PRÉSIDENT :**

1065

On n'est pas dans le secteur, on est plus au fond de la baie.

**Mme JULIE SIMARD :**

1070

Puis moi, sincèrement, il y a des études qui traitent de l'érosion côtière jusqu'à la pointe du poste. Puis personnellement j'aimerais mieux ne pas me prononcer, parce qu'il n'y a pas d'étude qui existe, qui a été publiée sur toute la dynamique qu'il y a dans le fond de la baie. La seule chose que je peux vous dire c'est que le long de la ville de Sept-Îles, c'est une cellule hydrosédimentaire indépendante, distincte de ce qui se passe dans le fond de la baie.

1075

**M. LAURENT FORTIER :**

Moi je dois m'excuser, mais je n'en suis pas certain. Parce que l'étude dont vous parlez, que vous mentionnez, elle date de quelle année, elle?

1080 **Mme JULIE SIMARD :**

Celle de monsieur Bernatchez date de 2008.

1085 **M. LAURENT FORTIER :**

Deux mille huit. Puis les débuts des opérations de l'Iron Ore ils datent de quand? Cinquante-quatre. Est-ce qu'il y a eu des études?

1090 **Mme JULIE SIMARD :**

Ah mais l'étude de 2008 est basée sur l'analyse historique qui analyse des photographies aériennes qui datent de 1931 jusqu'à aujourd'hui. Donc, c'est une analyse multi date qu'on fait à ce moment-là, qu'on appelle.

1095 **M. LAURENT FORTIER :**

1100 Puis par avion on peut évaluer c'est quoi la sédimentation, elle part d'où, elle vient d'où, elle va où?

**Mme JULIE SIMARD :**

Oui, tout à fait.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

1110 C'est sûr que l'étude de Bernatchez se concentre dans les endroits qui sont identifiés comme les plus sensibles aux variations dues à des tempêtes. Par exemple le long du secteur des plages ou dans le coin de Val-Marguerite. Par contre, je ne me souviens pas si l'étude parlait du fond de la baie, bien entendu. Donc, ce n'est pas évident qu'il y a eu des études concernant le fond de la baie. C'est ça que je veux souligner.

1115 **Mme JULIE SIMARD :**

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1120 Alors, qu'est-ce qu'on peut conclure sur les causes des érosions. Donc, ça prendrait une  
étude, si on juge qu'il y a une problématique dans le fond de la baie, comme vous nous le  
mentionnez. Donc, ça prendrait une étude propre à cet endroit-là pour essayer d'en établir la  
dynamique sédimentaire. Qu'est-ce qui se passe s'il y a des changements dans la zone de silt,  
d'argile qu'on voit dans le fond de la baie.

1125

**Mme JULIE SIMARD :**

1130 Si je peux juste me permettre. D'emblée quand on dézoom un peu, dans le fond on voit la  
baie, comme j'ai dit hier, c'est une baie fermée, puis elle est protégée par plusieurs ailes à  
l'entrée, des grands vents, des grandes orientations de vents. Donc, plus qu'on en a long sur la  
mer, plus que les vagues ont le temps de se développer. Puis dans le fond, quand on regarde  
l'axe dans lequel les vagues peuvent rentrer puis aller jusqu'au fond de la baie, c'est  
probablement là qu'il y aurait plus d'érosion.

1135 Donc, ce n'est pas par rapport à une coupure de l'alimentation en sable le long de la ville de  
Sept-Îles, plus que les vents qui rentrent francs, quand les vents rentrent francs, admettons nord-  
ouest, là les vagues ont le temps de se développer puis d'aller éroder le littoral.

1140 Moi ce que je peux vous dire pour l'instant, c'est expliquer cette dynamique-là de cette  
façon-là.

**M. LAURENT FORTIER :**

1145 Moi je l'explique un petit peu autrement.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Mais, Monsieur Fortier, je pense que là, pour l'instant, c'est comme une hypothèse que  
vous posez, mais on n'est pas en mesure soit de la confirmer ou soit de l'infirmer.

**M. LAURENT FORTIER :**

1155 Finalement, ce que je souhaiterais c'est qu'il y aurait des études complémentaires qui nous  
garantiraient que qu'est-ce qu'on est en train de faire, on est correct de le faire. Puis s'il y a des  
correctifs à faire ou des amendements pour bonifier le travail qu'on fait, mais qu'on le fasse.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Mais là, ce qu'on a comme réponse de la part du promoteur c'est qu'eux autres ils estiment que la dérive littorale entrant dans la baie de Sept-Îles, comme on l'a expliqué hier, fait que les sédiments qui rentrent dans la baie de Sept-Îles sont sensiblement plus fins et que cette dérive littorale-là qui vient du secteur des plages, autrement dit, son effet perceptible cesserait dans le secteur de Uashat. C'est ce qu'on nous a expliqué hier.

1165 Donc ça, c'est la position du promoteur. À ce moment-là, vous soutenez une position différente. Et ça, c'est des choses que vous pouvez nous mettre dans un mémoire, si vous êtes d'avis qu'il y a des préoccupations, par exemple, vous nous présentez qu'est-ce qui se passe dans le fond de la baie, puis voir qu'est-ce que vous souhaitez avoir. C'est sûr que là on s'éloigne de la zone du promoteur, bien entendu, c'est certain. Mais faites-nous part de vos préoccupations en lien avec qu'est-ce qui se passe dans le fond de la baie de Sept-Îles.

**M. LAURENT FORTIER :**

1175 Dans le passé, il s'est déjà échappé des chalands qui transportaient le matériel justement pour la construction des quais, du quai numéro 1, puis ça s'est échoué en avant du terrain où est-ce que j'habite. Ça veut dire que moi je trouve qu'il y a un lien. Par la mer, tout se transporte par la mer, incluant le sable. Ce n'est pas parce que l'étude s'est arrêtée à la pointe de Uashat qu'elle ne nous parle pas de ce qui se passe ailleurs. Parce que ça n'intéressait peut-être personne que dans le temps il n'y avait pas eu une réalité...

**LE PRÉSIDENT :**

1180  
1185 Oui, mais ça, vous pourrez nous en parler de vos préoccupations dans un mémoire, puis on pourra échanger sur ce point-là.

1190 Par contre, ça m'amènerait à poser une question dans le sens, toujours dans le secteur du quai des remorqueurs. On sait à l'étude d'impact, IOC vous avez mentionné à la page 4 de l'étude d'impact que vous aviez déjà examiné sous une proposition de Génivar à l'époque, autrement dit de 2006, la mise en place par exemple éventuelle d'un épi ou d'une structure de déviation des sédiments sur la plage au nord-est des installations portuaires.

Donc, la référence est PR3.1 page 4.

1195 « *Des études plus approfondies, sous la dynamique sédimentaire du secteur, étaient cependant requises avant la réalisation de ces projets, dont une a été réalisée en 2010 par Génivar.* »



1200 Donc, on est toujours dans le secteur du quai des remorqueurs, ce que j'en comprends. Donc, est-ce que vous êtes allé plus loin dans les études pour dévier, justement, les sédiments qui entrent dans la baie de Sept-Îles?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

1205 Je vais encore une fois laisser madame Simard répondre à la question.

**Mme JULIE SIMARD :**

1210 En fait, les études montrent que sur le plan morphologique on n'a pas modifié de façon très significative la pointe, que le démantèlement n'était pas nécessaire parce que ça ne changerait pas vraiment la dynamique sédimentaire du secteur.

1215 Dans le fond c'est pas mal en abandonnant le dragage puis en laissant les infrastructures telles qu'elles sont, ça changerait peu les apports en sédiment puis la dynamique sédimentaire du secteur.

C'était les conclusions.

**LE PRÉSIDENT :**

1220 Mais par contre, à l'époque il était même question de considérer l'aménagement d'un bassin de sédimentation à l'est du bassin des remorqueurs. C'est ce que j'ai comme référence en page 4 de l'étude d'impact.

1225 Donc, ça n'a pas été retenu de toute évidence, parce qu'on n'a pas vu de projet à cet effet-là. Mais ce que j'aimerais savoir c'est, si confirmer par exemple ou c'était suggéré des études plus approfondies sur la dynamique sédimentaire du secteur était cependant requises avant la réalisant de ces projets et il y aurait eu une étude réalisée en 2010 par Génivar. Mais ce que je voulais bien clairement ressortir c'est, autrement dit ça n'a pas été fait parce que ce n'était pas considéré comme une hypothèse de travail réaliste pour diminuer la fréquence des dragages.

1230 **Mme JULIE SIMARD :**

1235 Bien, c'est ça. C'est que dans le fond, les études, la conclusion des études vient qu'à dire que dans le fond, on ne réduirait pas la fréquence des dragages en essayant de bloquer le transit sédimentaire de toute façon. Parce que les objectifs, je pense, c'était de voir comment on pouvait empêcher le transit davantage le transit sédimentaire jusqu'au-devant des quais. Et puis, il y a

tellement de sable qui transite dans le secteur que dans le fond, ça n'aurait rien donné sur la fréquence, sur les activités de dragage.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, un épi n'aurait pas été efficace à long terme, c'est ce que je dois comprendre?

1245

**Mme JULIE SIMARD :**

Non. Puis c'est des infrastructures dans le fond qui vont empiéter sur l'habitat du poisson. Ça fait plus de dommages à l'environnement de jouer en implantant des épis de cette façon-là pour un objectif qui ne sera pas atteint au bout du compte.

1250

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, ça aurait pu prolonger la fameuse pointe?

1255

**Mme JULIE SIMARD :**

Probablement. Puis peut-être même dévier plus de sédiments puis faire des pertes de sédiments vers le large à ce moment-là.

1260

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1265

**M. LAURENT FORTIER :**

En question supplémentaire. Est-ce qu'il y a eu une étude – justement on en a parlé tantôt – est-ce qu'il y a eu une étude de fait pour démanteler le bassin? Parce qu'on parle d'épis, ça en est des moyens épis ça, là.

1270

**LE PRÉSIDENT :**

Entre autres pour retirer le navire échoué entre autres, c'est ça que vous parlez?

1275

**M. LAURENT FORTIER :**

Oui, puis la digue.

**LE PRÉSIDENT :**

1280

Donc, est-ce qu'il a été envisagé de retirer des installations?

1285

**M. LAURENT FORTIER :**

Remettre ça comme avant, parce que là, il y a un rétrécissement. On commence à voir une bouée, je pense, je ne sais pas si c'est la bouée de passage qu'on est en train de voir avec le petit point, là. Mais il y a un rétrécissement là. Parce qu'auparavant, moi j'ai déjà vu des barges de lac passer par là. Je ne sais pas s'il passerait là aujourd'hui.

1290

**LE PRÉSIDENT :**

1295

Monsieur Lauzière?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Je m'excuse, je vais vous faire reformuler la question. Je suis désolé.

1300

**M. LAURENT FORTIER :**

Vous voulez que je répète la question?

1305

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

S'il vous plaît.

**M. LAURENT FORTIER :**

1310

Le passage qui est là, auparavant j'ai déjà vu une barge de lac être lancée par là, au lieu de sortir par naturellement, mettons en s'en allant vers l'ouest.

**M. SONY AUCOIN :**

1315

Au lieu de prendre le chenal du milieu, elle a pris Corossol.

**M. LAURENT FORTIER :**

1320 Elle passait par là. Puis aujourd'hui, est-ce que ça serait sécuritaire de passer à la même place?

**M. SONY AUCOIN :**

1325 Oui, oui. Il y a de l'eau en masse en face de ça.

**M. LAURENT FORTIER :**

1330 Il y a de l'eau en masse?

**M. SONY AUCOIN :**

Oui. Il n'y a aucun problème.

1335 **M. LAURENT FORTIER :**

Si on continue dans le temps, il va y en avoir tout le temps en masse, dans 10 ans?

**M. SONY AUCOIN :**

1340 Je ne peux pas prédire l'avenir.

**M. LAURENT FORTIER :**

1345 Projetons-nous dans 10 ans.

**M. SONY AUCOIN :**

1350 Ça, je pense que madame Simard pourrait plus répondre que moi. C'est elle l'experte en sédiment. Mais ce que je peux dire, par exemple, c'est qu'en 2004, le dernier dragage a eu lieu au bassin des remorqueurs puis en 2006, les remorqueurs ne pouvaient déjà presque plus passer là, il fallait attendre la marée haute pour qu'ils puissent sortir du bassin. Donc, le bassin il se remplit très, très vite.

1355 Donc, ce que je constate, c'est que l'effet de remplissage du bassin, il est terminé depuis longtemps, depuis plusieurs années.

**M. LAURENT FORTIER :**

1360 En plus d'être terminé, c'est que là, la pointe se prolonge. C'est de là mon inquiétude moi, là.

**M. SONY AUCOIN :**

1365 Ça, c'est madame Simard qui va pouvoir répondre.

**M. LAURENT FORTIER :**

1370 Que le bassin se remplisse, moi ça ne me dérange pas pantoute, c'est que la pointe se rallonge, c'est une autre chose.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 Par contre, tout à l'heure on a mentionné l'étude de Bernatchez. Bernatchez, dans l'étude, fait aussi de la prospective en fonction des paramètres que consortium Ouranos leur a donnés au niveau des changements climatiques. Et de ma connaissance, Bernatchez fait des prédictions, des prévisions, selon le cas, sur la situation, position de la plage du secteur des plages. Et de ma connaissance, ça s'en va jusqu'au bassin, jusqu'à la pointe du bassin des remorqueurs.

1380 Je ne sais pas de votre côté si vous avez en main une copie de l'étude de Bernatchez pour savoir qu'est-ce que Bernatchez prédit à long terme le long de la plage? Madame Simard.

**Mme JULIE SIMARD :**

1385 On essaie de vous trouver une illustration qui va encore mieux évoquer, puis augmenter la compréhension du chenal au-devant de la Pointe aux Basques.

**LE PRÉSIDENT :**

1390 Pendant que vous cherchez, on pourrait peut-être laisser le ministère du Développement durable intervenir.

**M. MICHEL LEVASSEUR :**

1395 Merci, Monsieur le commissaire. En fait, je reviens un petit peu à votre question numéro 1, mais c'est dans un peu tout ça. Vous avez mentionné, Monsieur le commissaire, tantôt, l'étude de

1400 Bernatchez. L'étude, c'est une étude qui découle d'une entente avec six ministères et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. L'étude fait suite à un colloque qui a été tenu, si j'ai bonne mémoire en 98 ou 99 à Baie-Comeau. Et l'idée c'était d'étudier la problématique de l'érosion des berges sur l'ensemble de la Côte-Nord, de Blanc-Sablon jusqu'à Tadoussac.

1405 L'étude est disponible, en passant, sur le site de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. On la retrouve, et elle cerne bien la problématique pour la période 96-2003. Mais cette étude-là est quand même à la base de tous les travaux qui ont été faits subséquemment sur la Côte-Nord tant au niveau de choix pour des solutions pour contrer l'érosion. Mais également, cette étude-là a amené chacune des MRC sur la Côte-Nord à adopter un règlement de contrôle intérimaire visant justement à réglementer les choix en matière de lutte contre l'érosion et de stabilisation des berges.

1410 Parce que j'ai quand même suivi beaucoup les travaux. Je ne suis pas un spécialiste en géomorphologie, moi je suis biologiste, mais j'ai suivi beaucoup ces travaux-là pour la direction régionale de mon ministère. J'ai également siégé sur différents comités, dont le comité réglementation. Et pour la baie de Sept-Îles, ce que ça disait en gros, ça confirme évidemment la position de madame Simard au niveau des cellules hydrosédimentaires. Et pour le fond de la baie  
1415 de Sept-Îles, ce que ça avait mentionné c'est que la protection des berges est menacée par la disparition des herbiers. Les herbiers sont menacés et ils sont menacés par quoi, ils sont menacés par le manque de glace.

1420 Cette année, on a un couvert de glace extraordinaire. Je l'ai encore constaté ce matin. Probablement, moi c'est ma prédiction, probablement qu'il y aura peu ou très peu d'érosion dans le fond de la baie. Mais par contre il y a d'autres années où malheureusement la baie était libre de glace et les tempêtes venaient vraiment attaquer les différents talus, dont entre autres, je pense, vous demeurez dans le secteur Canton Arnaud, j'imagine, dont entre autres dans ce secteur-là. On parle de plusieurs résidences le long de la rue Longue-Épée.

1425 C'est une problématique que l'on observe entre autres avec les changements climatiques. C'est une problématique qui demeure encore à approfondir. Puis évidemment, dans le cadre de travaux compensatoires, je sais que le port de Sept-Îles a implanté des zosteraies pour essayer d'augmenter et de maintenir, d'abord maintenir, mais également augmenter nos herbiers  
1430 maritimes. Le marais salant entre autres, un très beau marais salant dans le fond de la baie. Il est important pour la protection des rives.

1435 C'est certain également qu'il y a eu – on parlait d'erreur du passé au niveau d'IOC avec la chute de boulettes, hier, et c'est après-midi. Il y a des résidants, malheureusement, pour se donner une belle vue sur la baie, ils ont vraiment déboisé la rive. Ils ont changé le couvert végétal

avec des espèces qui ne retiennent pas autant le sol en place. Alors, ça fait partie de l'ensemble de la problématique.

1440 Moi je vous invite, j'invite les gens de la commission, si vous avez l'occasion, à prendre connaissance du rapport de Bernatchez et compagnie, qui est disponible sur le site de la Conférence régionale des élus. Vous allez avoir une très bonne source d'information pour vraiment bien comprendre le phénomène d'érosion des berges tant sur la Côte-Nord, mais également dans la baie de Sept-Îles. Ils ont des cartes, secteur par secteur, qui ont été produites avec des marges de recul, des solutions qu'il propose.

1445 Je ferais bien une photocopie pour vous, Monsieur le commissaire, mais malheureusement j'ai prêté ma copie papier.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Non, mais j'ai déjà lu le rapport. Ça, je ne me souvenais plus si le rapport couvrait le fond de la baie de Sept-Îles, mais je l'ai lu au complet, effectivement. Ce n'est pas la première fois que je le lis de toute façon. J'ai regardé des dossiers aux Îles-de-la-Madeleine. Donc, les travaux de Bernatchez, ça fait un certain temps que je les consulte, que je les regarde.

1455 Mais effectivement, ce qui ressortait c'est, il y avait des hypothèses de tempêtes, par exemple où il faisait aussi une revue historique, mais effectivement, ce qui ressortait c'est la diminution du couvert de glace, de la période de l'année pendant laquelle il y a un couvert de glace, ça avait un impact majeur aussi, plus que le nombre de tempêtes peut-être, même.

1460 **M. LAURENT FORTIER :**

Monsieur le commissaire, pour nourrir un petit peu votre argumentation. Je suis de ceux qui est intervenu au conseil municipal pour demander au port de Sept-Îles d'arrêter, de faire arrêter les brise-glaces de casser la glace dans la baie, comme si la baie allait accueillir des bateaux en plein hiver comme en plein été, comme si on était en plein été. Justement pour garder notre couvert de glace.

1470 Quand je demande des photos aériennes, vous les avez. Les paliers des gouvernements qui sont en autorité ont des preuves en main de qu'est-ce qui s'est passé dans la baie de Sept-Îles avec les années, avec les petits méfaits ici, pas des méfaits volontaires. On ne s'arrêtait pas puis on avançait, puis on avançait, puis on avançait. Aujourd'hui il y a des victimes. Les victimes sont larguées. La façade de la baie de Sept-Îles est protégée. Je suis un des payeurs qui paye via mes taxes, la protection de la façade de la baie de Sept-Îles, l'enrochement.

1475

Puis en passant, la pente de la plage elle s'en va en s'accroissant. Tantôt il va y avoir du déboulement puis on va avoir encore une facture qui va se joindre à ça. Parce qu'en amont on a fait des choses.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

C'est sûr qu'il y a des interventions humaines à différentes échelles...

1485 **M. LAURENT FORTIER :**

J'ai fait des interventions puis on se fait bafouer, on se fait ridiculiser.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça, Monsieur, vous viendrait nous en parler, mais je ne veux pas que vous commenciez... on demande aux gens de garder leur calme. On ne veut pas...

1495 **M. LAURENT FORTIER :**

On amène un argument comme de quoi qu'on est en train de solutionner...

1500 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais je ne veux pas qu'on tombe dans les attaques en disant : bon, on se bafouer. On évite ce genre de propos-là, s'il vous plaît.

1505 **M. LAURENT FORTIER :**

Je n'accuse pas personne ici de m'avoir bafoué, là.

1510 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, vous commencez à vous pomper un petit peu.

1515 **M. LAURENT FORTIER :**

Bien, si votre patrimoine, Monsieur Germain, était touché comme le nôtre l'est, peut-être que vous vous pomperiez un petit peu.



**LE PRÉSIDENT :**

1520 Mais si je me présentais devant le BAPE, je suis certain que le commissaire me demanderait de rester calme.

**M. LAURENT FORTIER :**

1525 Puis ma dernière intervention. J'en aurais plusieurs à faire, je vais me limiter, je vais arrêter ça là. C'est lorsqu'on parle de la sécurité des navires. On veut faire du dragage, de l'entretien d'une profondeur idéale. À mon avis, puis c'est exactement pour ça, c'est pour optimiser le chargement des bateaux qui arrivent à quai. On prend un bateau qui a un tel tonnage, puis on veut vraiment mettre tout ce qu'on peut dedans. Puis on veut faire un dragage pour amener le bateau à son plein chargement.

1530 Mais s'il vous plaît, arrêtons de galvauder le terme sécurité des navires. La sécurité des navires elle va au chargement. Si mettons on a un pied de matériel, on a une butte d'un pied, on sait que le bateau ne flottera pas à cet endroit-là. C'est à quai que ça se décide la sécurité. C'est là que ça se décide.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

C'est encore de l'opinion. Mais je vous invite à nous en parler dans un mémoire, parce que là, c'est encore de l'opinion que vous émettez au regard des besoins d'IOC.

1540

**M. LAURENT FORTIER :**

Eux autres c'est une affirmation, puis moi quand je le fais en opinion...

1545

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est ça. Oui, mais c'est ça. La façon qu'on développe au BAPE, c'est que là, ici c'est pour compléter l'information. Donc, vous pouvez être en désaccord avec des affirmations du promoteur ou des personnes-ressources. Mais on vous demande de ne pas réagir à ça. De venir nous en parler à la deuxième partie de l'audience publique. C'est comme ça qu'on a bâti nos règles de procédures, c'est pour éviter le débat. Vous comprenez. Je pourrais vous laisser aller puis je suis convaincu que pendant deux heures de temps, je pourrais revenir, là vous seriez encore en train de débattre avec, disons monsieur Lauzière. Puis on n'aurait pas avancé.

1550

1555

**M. LAURENT FORTIER :**

Moi je n'en veux pas à monsieur Lauzière, mais je veux dire, on parle de la sécurité des navires. Moi je suis un navigateur...

1560 **LE PRÉSIDENT :**

Vous viendrez nous en parler dans votre mémoire.

1565 **M. LAURENT FORTIER :**

1570 Mon bateau, là, il faut que j'arrête de l'emplit à un moment donné si je sais que je ne flotterais pas à tel endroit, là. Je vais gouverner en conséquence. Mais, c'est mal employer les termes.

**LE PRÉSIDENT :**

Venez nous en parler dans votre mémoire.

1575 **M. LAURENT FORTIER :**

Oui, je vais vous en parler, mais je pense que mon mémoire n'ira pas assez loin, il n'ira pas loin comme ce que je suis en train de dire ici à soir.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie.

1585  

---

**Mme LOUISE GAGNON**

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais maintenant inviter madame Louise Gagnon.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1595 Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir Madame.

1600

**Mme LOUISE GAGNON :**

Il y a eu plusieurs interventions jusqu'à maintenant concernant la prévention de la contamination, j'aimerais revenir un petit peu là-dessus. Je vais juste donner une anecdote.

1605

Ce soir, je me suis fait un thé mais j'ai oublié mon thé. Quand je suis arrivée 15 minutes plus tard, il était trop tard, mon thé n'était pas buvable. Les contaminations diffuses, c'est un peu comme ça. On laisse les contaminations dans le sol, différents types de contamination puis on se retrouve au bout de 5 ans, 10 ans, 15 ans, parce qu'ils finissent toujours par descendre vers la Baie, hein, on devine bien que c'est la fin du parcours des contaminants.

1610

Donc, identifier les sources des contaminants, prévenir la contamination, c'est indispensable parce qu'au bout de 15 minutes, quand j'enlève ma poche de thé, mon thé, il est trop tard. Donc, la contamination, il faut qu'elle soit enlevée le plus rapidement possible.

1615

On a interrogé IOC, on a interrogé le Port de Sept-Îles, on pourrait demander à la Ville de Sept-Îles, ça serait un peu toujours la même chose. C'est une contamination qui est à tout le monde puis qui est à personne parce que cette contamination est diffuse, elle est rendue dans les sols, elle est dans la nappe phréatique.

1620

Un exemple de ça, c'est au quai n° 2, en 2010, il y a eu des échantillonnages puis pour les hydrocarbures, C10, C50, ça dosait deux échantillons 260 puis 640 milligrammes par kilo. Je suis retournée voir dans l'étude de 2003 puis tout était en bas de 100 donc en bas du seuil de détection.

1625

On voit qu'à l'intérieur d'un délai de 10 ans, je ne dis pas que c'est une preuve bétonnée mais c'est quand même un indicateur, c'est un indice que la contamination qui arrive de je ne sais pas trop où, elle arrive au quai n° 2. On pourrait deviner que si on n'identifie pas la source de contamination, ça va se poursuivre.

1630

Moi, je me demandais est-ce qu'IOC, pas juste IOC, mais l'ensemble des utilisateurs lors des dragages, ça pourrait être utile de mesurer les C10-C50, compte tenu qu'il y a une contamination recensée des réservoirs d'hydro, la contamination d'IOC sur ses terrains, est-ce que systématiquement, on ne pourrait pas ajouter C10-C50?

1635

Puis il y a aussi au quai des croisiéristes, il y avait une station au BPC, une station n° 9 qui dépassait le critère des CEF à une station. C'était tellement contaminé qu'ils ont tassé le bout du quai de sept mètres, fait que c'est quand même important.

1640 **LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question au ministère. Alors lorsque vous allez établir les exigences de gestion de sédiments, quels paramètres vous demandez qui soient échantillonnés avant la gestion finale d'un des sédiments dragués. Monsieur Michon.

1645 **M. PIERRE MICHON :**

1650 Tous les paramètres de routine sont indiqués dans le document critères. Les C10-C50 en font partie. Donc on demande systématiquement les C10-C50. Je précise qu'il n'y a pas de critère actuellement par contre pour les C10-C50, c'est une indication de la présence d'hydrocarbures. C'est vrai aussi pour le carbone organique total où il n'y a pas de critère mais on l'exige à chaque fois. Donc ce sont des paramètres organiques.

1655 Avec les événements qu'on a eus, je vous informe quand même qu'on travaille sur un critère C10-C50 actuellement au ministère suite à la contamination au Lac Mégantic, la Rivière Chaudière.

**LE PRÉSIDENT :**

1660 Et à ce moment-là, si vous avez quand même détecté des concentrations significatives de C10-C50, à l'heure actuelle, quelles seraient les recommandations du ministère pour la gestion? Ou s'il n'y a pas de critère?

1665 **M. PIERRE MICHON :**

Le fait qu'on développe actuellement un critère qui pourrait peut-être même être une référence, dans ce cas-ci, notamment à cause de l'accident de Cliffs. Donc on est en réflexion à utiliser peut-être des critères qui sont de façon préliminaire avancés. J'ai pas les chiffres en tête précisément.

1670 Donc, on appliquerait une gestion équivalente à une CEO, autrement dit, pour déterminer si c'est acceptable d'aller en eau libre.

**LE PRÉSIDENT :**

1675

Très bien, je vous remercie. Madame Gagnon.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1680 C'est un complément d'information parce que je n'ai pas bien compris ce que monsieur  
Michon a expliqué hier concernant, il y a eu une intervention de monsieur Alex Bouchard qui  
demandait quand les sédiments sont déposés au site de rejet, il parlait des concentrations, il ne  
faut pas que les concentrations dans le guide de critères, il ne faut pas que les concentrations  
1685 soient plus élevées que... Bon, moi, je suis allée vérifier, puis c'est écrit vraiment, vous avez  
répondu sur des classes. Puis moi, je suis allée vérifier dans le guide puis c'est vraiment indiqué  
pour le dragage, ce n'est pas indiqué pour la prévention de la contamination, c'est vraiment  
indiqué pour le dragage.

1690 Donc, si c'est ça, c'est qu'on ne pourrait pas aller porter des sédiments avec des  
concentrations supérieures au site de rejet mais au niveau de la prévention de la contamination,  
c'est très important.

**LE PRÉSIDENT :**

1695 Monsieur Michon.

**M. PIERRE MICHON :**

1700 Oui. La réponse c'est qu'en fait, si on regarde le contexte du dragage, on a deux critères qui  
sont utilisés, la CEO, la CEF. Si on est en bas de la CEO, il est permis, sur la base de la  
contamination chimique, de rejeter en eau libre. Si on est au-dessus de la CEF, on ne vérifie pas  
la toxicité avec des bioessais puis on n'accepte pas le rejet en eau libre; entre les deux, c'est la  
zone grise.

1705 La question où on exige des bioessais pour déterminer si c'est acceptable d'aller en eau  
libre, dans la zone grise. Tout ça c'est des classes 1, 2 et 3, avec les deux critères.

Si on est dans la classe 1, on accepte peu importe le niveau de contamination au site de  
rejet qu'on ne dégrade pas le milieu récepteur.

1710 C'est l'intervention que j'ai faite hier, là on comparait avec un autre critère qui était plus bas  
mais qui est utilisé pour la prévention.

1715 Si on regarde le contexte du dragage, si on se situe dans la classe 1, on ne vérifie pas, paramètre par paramètre, les concentrations qu'on a au site de rejet ça peut être quand même une certaine variabilité qui ne nous permettrait pas de fonctionner avec une marge.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1720 Mais ce n'est pas ça qui est indiqué dans le guide quand même. Dans le guide c'est parlé de concentration, ça parle vraiment de concentration.

**M. PIERRE MICHON :**

1725 Mais c'est une concentration inférieure à la CEO.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1730 Non, non, non, non. Il parle qu'on ne peut pas mettre la concentration dans la gestion du dragage, ce n'est pas des classes, c'est vraiment concentration.

**M. PIERRE MICHON :**

1735 Oui, c'est ça, c'est seulement si on est dans la classe 2. Dans la classe 2, on ne peut pas mettre sur un sédiment de classe 1.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1740 Non, ce n'est pas marqué par classe.

**M. PIERRE MICHON :**

1745 Indépendamment, autrement dit, du résultat du bioessai, on ne peut pas mettre un sédiment de classe 2 sur une classe 1 mais si on est dans la classe 1, on ne vérifie pas.

**Mme LOUISE GAGNON :**

Vous ne le vérifiez pas mais ça ne veut pas dire que c'est ça qui est marqué dans le guide.

1750 **M. PIERRE MICHON :**

Bien je vais trouver la page, je suis à peu près convaincu que c'est comme ça.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1755

J'aimerais vous convaincre du contraire. En attendant, je vais poursuivre. Ma deuxième question concerne le suivi comme en deux volets, le suivi des matières en suspension d'abord, ça ne sera pas long. Quel est le bruit de fond des matières en suspension au quai n° 1, au quai n° 2 puis au site de rejet historiquement?

1760

**LE PRÉSIDENT :**

On va poser la question à monsieur Lauzière.

1765

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

On va devoir vérifier Monsieur le Commissaire et vous revenir avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1770

Donc, c'est-tu un paramètre que vous avez vérifié à plusieurs reprises, à votre connaissance?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

1775

Effectivement, on me rappelle à la mémoire que j'ai déjà mentionné qu'on ne faisait plus de suivi depuis '96 donc, on n'a effectivement pas de données depuis ce temps.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1780

Au site de rejet mais pourtant dans les réponses que vous avez faites aux questions des experts, c'est marqué selon les quelques données disponibles les teneurs ambiantes moyennes en MES, c'est la RQC9, se situent entre 13 et 20. Je n'ai aucune idée d'où ça vient.

1785

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

J'imagine que ça fait partie des nombreux suivis qu'on a réalisés antérieurement à 1996.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1790

O.K. Donc, je considère que les matières en suspension sont assez faibles dans le secteur en bas de 25, c'est assez faible, O.K.

1795

Est-ce que vous avez l'intention d'appliquer des critères de gestion des matières en suspension qui sont proposées dans le nouveau guide à 100 mètres, à 300 mètres?

**LE PRÉSIDENT :**

1800

Monsieur Lauzière.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

1805

Bien évidemment, suite à l'obtention d'un décret lors de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour une campagne de caractérisation, il va y avoir des échanges avec le ministère de l'Environnement. J'imagine que les programmes de suivi vont être discutés et que s'il y a un guide qui est maintenant finalisé et puis qui est mis en application, on va effectivement devoir se conformer à ces exigences-là, oui.

1810

**Mme LOUISE GAGNON :**

1815

Seriez-vous favorable à un suivi au site de rejet? Je sais que vous l'avez dit tantôt, ce n'est pas vraiment nécessaire, ça l'a toujours été beau mais on n'a pas beaucoup de données compte tenu que ce guide sur les matières en suspension n'existait pas à l'époque. Qu'est-ce qui me permet de dire qu'il y a quand même des augmentations de matières en suspension qui incluent même un suivi au site de rejet compte tenu que le site de rejet doit être de très bonne qualité de ce qu'on peut comprendre, les matières en suspension sont probablement en bas de 25.

**PATRICK LAUZIÈRE :**

1820

Écoutez, ce qu'on a observé depuis de nombreuses années c'est justement le panache de turbidité puis les matières en suspension qui sont générées lors du relâchement et même des opérations de dragage sont pas très importantes, c'est pour ça qu'on avait cessé les suivis.

1825

Maintenant comme je le mentionnais dans les discussions qu'on aura à avoir avec le ministère de l'Environnement pour renouveler notre certificat d'autorisation, j'imagine que toutes les questions des suivis environnementaux vont être revues et à la lumière des recommandations qui nous seront faites ou des exigences du ministère de l'Environnement, cet aspect sera définitivement considéré. Puis s'il y a lieu de procéder encore à nouveau à des suivis à ce niveau, on va le faire.

1830

**Mme LOUISE GAGNON :**



1835           Moi, je vous avais parlé souvent du fer bien, il y a aussi des particules de fer, du concentré de fer, il y a des matières en suspension du quai n° 1, c'est plus fin.

**LE PRÉSIDENT :**

1840           Ça vous pourrez nous en parler ce que vous souhaitez avoir, parce que cet après-midi monsieur Michon nous a mentionné, bon, qu'il serait fort possible que le ministère demande des mesures de matières en suspension au site de dragage beaucoup moins probable, ce que j'ai compris, au site de relargage, compte tenu de la nature granulométrique des sédiments.

          Monsieur Michon, c'est ce que vous aviez dit après-midi?

1845           **M. PIERRE MICHON :**

          Exactement, il faut faire attention, par contre, effectivement le guide il porte sur les matières en suspension et non l'impact à long terme d'un transport sédimentaire au fond, par exemple.

1850           Je tiens quand même à nuancer, j'avais parlé du cas de l'Île Madame, par exemple, hier, c'est un effet à long terme de la dispersion une fois les sédiments déposés, les sédiments sont déposés puis c'est la dispersion à long terme qui créait un impact au-delà du site de dépôt. C'est le sédiment, c'est un transport de sédiment mais ce n'est pas le relargage et la matière en suspension qui dévale au moment du rejet qui crée cet impact.

1855           La matière en suspension au moment du rejet, c'est sûr qu'il y en a toujours un peu, un faible pourcentage, ce que la littérature dit, l'image qui a été présentée hier indique qu'effectivement, qu'il y a toujours un certain pourcentage qui est largué mais il n'y a pas une rétroaction possible sur la façon de rejeter en eau libre.

1860           Tandis qu'au dragage, on peut réduire la période des travaux, y aller plus délicatement, le site est impacté de façon plus continue par des opérations de remplissage de barges.

1865           Le déversement qui est au-dessus des barges, il y a plusieurs facteurs sur lesquels on peut intervenir si on observe une augmentation de matières en suspension dans l'eau.

**Mme LOUISE GAGNON :**

          Mais si vous ne la mesurez pas, vous ne pourrez pas observer.

1870           **M. PIERRE MICHON :**

On va la mesurer.

1875 **Mme LOUISE GAGNON :**

Non, sur le site....

1880 **M. PIERRE MICHON :**

Sur le site de dragage.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1885 Non au site de rejet. Si vous ne mesurez pas, vous ne pourrez pas savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1890 Je ne veux pas qu'on parte de débat. Donc, ça c'est la position du ministère, c'est la position du promoteur. Je ne veux pas qu'on commente les réponses obtenues.

Si vous avez des choses à nous dire, c'est de nous les dire dans un mémoire. Et vous pourrez nous expliquer pourquoi on devrait échantillonner les MES au site de rejet.

1895 **Mme LOUISE GAGNON :**

C'est aussi un lieu pour discuter pourquoi le site de rejet ne serait pas échantillonné.

**LE PRÉSIDENT :**

1900 C'est ça, mais vous comprenez, on a eu les réponses, il s'agit de respecter les réponses. Vous avez le droit d'être en désaccord avec les réponses mais ce qu'on demande aux gens, c'est de respecter les réponses et, en deuxième partie de l'audience publique, les gens pourront venir nous dire pourquoi eux ne sont pas du même avis que, par exemple, le ministère du Développement durable.

1905

**Mme LOUISE GAGNON :**

1910 Bon, deuxième volet du suivi concerne la gestion terrestre. Monsieur Lauzière s'est posé la question hier, il cherchait des sédiments qui avaient été contaminés du quai n° 1, qui avaient été entreposés sur ses terrains. Il y a eu une plainte au ministère de l'Environnement, puis je ne dis

pas qu'IOC est mêlée là dedans. Je n'ai aucune idée, je sais qu'il y a eu des sols qui ressemblaient à des sédiments pleins de boulettes qui ont été mis sur un terrain.

1915 Je ne dis pas qu'IOC encore une fois a rapport à ça. Qu'est-ce qui s'est passé, je ne le sais pas. Mais ces sédiments se sont baladés en ville, finalement se sont ramassés sur un terrain résidentiel, ont été repris parce qu'il y a eu une plainte au ministère de l'Environnement. Puis là, on a fait je ne sais pas trop quoi avec ces sédiments. Bien, ces sédiments, il y avait des boulettes, c'était probablement des sédiments mais en tout cas, peu importe, le ministère de l'Environnement a fait sortir ça.

1920 Il y a aussi au Port de Sept-Îles, il y a eu des sédiments qui ont été sortis. Ils devaient être mis sur un terrain. Il a fallu longuement insister pour savoir qui ont été mis sur un autre terrain, finalement, avec des correspondances, des échanges mais ça n'apparaissait nulle part dans les échanges entre le Port puis Environnement Canada. Les sédiments ont été mis sur un autre site.

Puis ce que je veux dire c'est que les sols, les sédiments contaminés qui sont sortis, il y a comme un suivi qui est formel mais après ça, il n'y a plus rien.

1930 Il devait y avoir des pieux qui étaient vidés qui devaient être gérés terrestre, finalement ils n'ont pas été vidés. Je veux juste dire que le suivi qui est supposé être fait, il n'est pas toujours conforme à ce qui devrait être fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1935 Vous pouvez nous en faire part dans un mémoire.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1940 Oui. Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.

1945 **M. PIERRE MICHON :**

Si vous le permettez, j'apporterais la correction par rapport aux critères.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Michon.

**M. PIERRE MICHON :**

1955

Si vous regardez le tableau 5 qui est à la page 23, on mentionne effectivement, bon, il y a des couleurs dans ce tableau.

**Mme LOUISE GAGNON :**

1960

Oui, oui, je le connais.

**PIERRE MICHON :**

1965

Vous ne l'avez peut-être pas imprimé en couleur mais sur écran, on les voit bien. La zone qui est en vert, c'est ce qu'on appelle la classe 1 comme telle. On dit qu'effectivement il ne faut pas dégrader le site d'un récepteur mais ce qu'on entend par là, c'est au niveau physique. Puis vous trouvez l'argument par rapport à ça dans la page précédente où on décrit un peu mieux que dans le tableau ce qu'on entend.

1970

Donc la question, quand on est dans une classe 1, la question de non dégradation, elle concerne l'impact physique que les sédiments pourraient faire au site de rejet. Autrement dit, on veut pas détériorer, on se garde une... autrement dit, les critères sont faits, ce sont des critères chimiques.

1975

On s'était fait reprocher dans l'ancienne version des critères qu'on pouvait rejeter sans contrainte en milieu aquatique s'il n'y avait pas de contamination. Puis c'est les gens de la faune qui nous avaient un peu reproché cette façon de voir. Et, c'est pour ça que de toute façon, on spécifie en plus de bien clarifier que ces critères sont des critères chimiques que, il faut éviter, évidemment, les impacts physiques qui pourraient être créés sur un habitat.

1980

Donc, c'est l'objectif de non détérioration quand on est dans la classe 1. Vous verrez au point 2 de la page 23, c'est bien indiqué que c'est des impacts physiques des sédiments qu'on vise à ce moment-là.

1985

**Mme LOUISE GAGNON :**

Bien la citation dont je vous parle.

1990

**M. PIERRE MICHON :**

Oui, vous aviez raison que c'était écrit comme ça, on ne référerait pas nécessairement aux impacts physiques dans le tableau mais dans le texte, on le clarifie.

1995 **Mme LOUISE GAGNON :**

Parfait. Merci.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je pense qu'on va faire une pause d'une dizaine de minutes. Il est 20 h 25, nous allons reprendre à 20 h 35.

2005 SUSPENSION  
REPRISE DE L'AUDIENCE

**LE PRÉSIDENT :**

2010 Alors, ce que j'aimerais aussi indiquer, j'ai actuellement deux personnes au registre, nous allons permettre aux gens qui désirent encore poser des questions d'aller s'inscrire au registre.

2015 Après ça, on va permettre une série d'inscriptions et après ça, nous allons fermer le registre pour terminer l'audience publique, cette première partie à une heure pas trop tardive. Par contre, si des gens ont éventuellement des questions qu'ils souhaiteraient poser en y réfléchissant, on va donner un délai pour que les gens puissent nous envoyer par écrit des questions complémentaires.

2020 La date que j'ai, on parlait de, on consent à recevoir jusqu'au 23 mars à 16 h des questions par écrit que des gens pourraient être intéressés à envoyer à la commission auquel cas, on va les examiner. Si des questions n'ont pas déjà été posées, on va les acheminer aux personnes qui sont en mesure de répondre à ces questions.

2025 Donc, si vous voulez, les gens qui ne sont pas inscrits au registre, j'ai deux personnes, j'ai madame Marjolaine Bezeau et monsieur Denis Bouchard au registre. S'il y a d'autres personnes qui veulent s'inscrire, vous êtes les bienvenus. Après ça, nous allons fermer le registre.

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

2030 Est-ce que je pourrais demander un droit de rectification s'il vous plait?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame D'Auteuil.

2035

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

Oui. Tout simplement pour informer la commission qu'il y a eu une information qui a été donnée tout à l'heure. Je voudrais juste rectifier les faits concernant le quai des croisières, concernant les sites de dragage et de la portion contaminée où est-ce qu'on a fait information avec Environnement Canada pour le déplacement et la gestion de cette portion, ça été fait avant qu'il y ait la construction du quai. Donc, les pentes et tout ça avaient été déterminées lors des plans et devis.

2040

2045

Pour ce qui est de l'erreur du 7 mètres que madame Gagnon indiquait, ça été lors de la construction du quai qu'il y a eu une erreur d'arpentage. Donc ça été simplement déplacé mais ça l'a aucun rapport parce que le dragage a été fait bien avant que la construction ait été débutée et la gestion terrestre avait été expliquée et autorisée avant le début de la construction.

2050

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour la précision. Donc, je vais maintenant inviter madame Marjolaine Bezeau à venir à la table.

2055

Alors, bonsoir madame.

2060

---

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Bonsoir. Est-ce qu'on peut savoir, hier, il y a un intervenant qui avait demandé où avait été porté les 115 mètres cubes qui avaient été sortis des sédiments. Puis les gens de IOC ne savaient pas trop où ça avait été déposé hors du site d'IOC.

2065

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Monsieur Lauzière

2070

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

On est toujours au même état.

2075 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Ah, O.K. On vas-tu pouvoir savoir, parce que je pensais qu'on allait avoir l'information.

2080 **LE PRÉSIDENT :**

Nous, nous allons faire un suivi avec le promoteur pour cette information. Donc, on va les relancer dans les prochains jours. L'idée c'est de pouvoir toujours fournir l'information le plus rapidement possible parce que nous sommes conscients qu'il y a la question des mémoires pour permettre aux gens d'avoir l'information.

2085 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Si je pourrais juste compléter, c'est tout simplement une question que ce matériel a été disposé probablement en même temps que d'autres sols contaminés.

2090 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

O.K.

2095 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Alors, il s'agit juste de regarder à travers les bons de livraison exactement pour avoir la traçabilité mais on sait d'emblée...

2100 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

J'étais restée avec l'idée que la réponse viendrait aujourd'hui.

2105 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Non, on sait qu'ils sont partis avec des sols contaminés, c'est juste qu'on n'est pas capable, pour l'instant, on n'a pas pris le temps d'identifier exactement la facture, le bon de transport pour le nombre de mètres cubes est allé exactement où.

2110 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

O.K.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2115

Pour l'instant, c'est compris, si on veut, dans plusieurs centaines de mètres cubes de matériel qui aurait quitté.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2120

O.K. On ne sait pas où. C'est beau.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2125

Non, 115, ça c'est contaminé.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2130

J'ai pris connaissance de quelques correspondances qui a eu lieu entre, à l'époque madame Simard et madame D'Auteuil concernant des sédiments, bon, des résultats d'analyses de sédiments de pieux.

2135

Je ne reviendrai pas là-dessus, il y a des mots là-dedans que c'était la première fois que j'entendais. On parle *de caper avec des sédiments non contaminés* puis dans une autre correspondance avec madame Sanikopoulos, on dit que *l'autre solution serait de prélever des sédiments en premier puis les capter sur un site de dépôt*. Bon.

**LE PRÉSIDENT :**

2140

Ça c'est une correspondance qui avait lieu en quelle année ça?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2145

Ça c'est dans les années, bien, on parle...c'est en 2009 la première correspondance. Puis la deuxième correspondance, je n'ai pas la date, j'ai juste écrit la question. Mais ma question, c'est juste de savoir, bon, est-ce qu'il y a eu actuellement des sédiments encapsulés ou captés sur le site de rejet, soit par le Port de Sept-Îles parce que si je comprends bien, le site de rejet, le Port de Sept-Îles aussi y va ou IOC?

2150

**LE PRÉSIDENT :**



Mais par contre, ce que je comprends, on parle de mettre une couverture étanche par-dessus des sédiments, est-ce que c'est de ça qu'on parle?

2155 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Je ne le sais pas, c'est ça que je veux savoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2160

On parle de caper des sédiments.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2165

Je ne le sais pas, ça veut dire quoi caper les sédiments. Parce qu'avec madame Sanikopoulos, elle dit que *ce que nous ne savons pas pour le site de dépôt choisi car il n'a pas été caractérisé*. Dans le sens, O.K. je vais la lire au complet pour ne pas vous mêler.

**LE PRÉSIDENT :**

2170

Oui, allez-y.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2175

Elle dit *L'autre solution serait de prélever ces sédiments en premier et de les caper au site de dépôt. Mais il faut savoir qu'il n'est normalement pas accepté de disposer de matériaux contaminés ou c'est pas ou moins contaminés. Ce que nous ne savons pas pour le site de dépôt choisi car il n'a pas été caractérisé. De plus, le site a été choisi et accepté en fonction du fait qu'il y a un remaniement des sédiments.*

2180

Bon, là on parle de caper des sédiments contaminés avec du non contaminé, encapsuler. C'est quoi ça? Puis...

**LE PRÉSIDENT :**

2185

On va continuer de s'enquérir, ça pourrait être une question de gestion terrestre de sédiments. Donc, c'est une correspondance qui a eu lieu entre du personnel de?

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2190

Madame Sanikopoulos qui à l'époque travaillait, si je ne me trompe pas, pour Génivar, qui aujourd'hui travaille pour le Port de Sept-Îles, puis l'autre c'est madame Simard, ça doit être... j'imagine ah non! c'est Julie Simard, excusez-moi je me trompe.

2195 C'est parce que je n'étais pas à l'emploi de ....

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Simard.

2200

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

C'est le nom de famille qui m'a... C'est madame Isabelle Simard et Manon D'Auteuil, ça concernait le quai des croisiéristes à l'époque.

2205

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, Madame D'Auteuil étant donné que ça concerne le Port.

2210

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

En fait, lors de la réalisation du quai des croisières, ce n'est pas quai des croisiéristes, c'est le quai des croisières le nom officiel en passant.

2215

Tout simplement pour dire que c'était une discussion qu'on regardait mais ce n'est pas une solution qui a été retenue tout simplement. Ce qu'on a fait c'est ce que j'ai expliqué hier. On a sorti le matériel puis on l'a géré de façon terrestre.

Donc, il n'y a rien qui a été capé, encapsulé ou quoique ce soit dans ce projet,

2220

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, sur une propriété du Port, ça serait ça?

2225

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

Oui. Bien que le quai des croisières, c'est le prolongement du quai Monseigneur Blanche puis on avait utilisé, à ce moment-là, le site qu'IOC utilise pour ses rejets.

2230

Donc, il y a rien qui a été envoyé à ce site qui dépassait les critères de CEO.

**LE PRÉSIDENT :**

2235           Donc, c'est vraiment une hypothèse de gestion en milieu marin et de mettre une couche imperméable par-dessus les sédiments?

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

2240           Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

              C'est l'hypothèse qui avait été regardée.

2245           **Mme MANON D'AUTEUIL :**

              C'est une hypothèse mais elle n'a pas été retenue plus que quelques minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

2250           Très bien, je vous remercie.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2255           Est-ce qu'il y a eu des encapsulages ou du matériel de capé au site de rejet actuellement de IOC ou à un autre site quelconque? Je ne sais pas il y a deux sites.

**LE PRÉSIDENT :**

2260           Dans le cas du quai des croisières, on nous dit que non. Du côté de Monsieur Lauzière, vous n'avez jamais procédé à une imperméabilisation, une encapsulation des sédiments?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2265           Non, parce qu'on a toujours géré des matériaux qui étaient propres.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2270           O.K. donc ça ne s'est jamais fait dans la Baie de Sept-Îles.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Non, pas à ma connaissance, pas par IOC.

2275 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

O.K.

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

2280

Je pourrais peut-être juste vous dire qu'à l'autre site, par contre, ça déjà été, on peut dire, utilisé mais ça n'était pas des produits contaminés. C'est juste qu'on avait une quantité de fer donc pour, à l'époque, on parle de 1998-99, il avait été recommandé par Environnement Canada de faire le dragage de la première couche, parce qu'on avait quand même, on parlait d'un dragage de -12 mètres à -16.5 mètres, donc il y avait quand même une grosse quantité.

2285

Donc, Environnement Canada nous avait demandé de faire un dragage de surface pour aller chercher le peu de fer qu'il y avait pour le prendre et le déposer en premier et par la suite de déposer par-dessus le matériel qu'il y avait en-dessous. Mais ce n'était pas de la contamination, c'était juste une manière de le gérer pour s'assurer que la partie qui était comme apparente...

2290

**LE PRÉSIDENT :**

Plus riche en fer.

2295

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

...et disponible soit un matériel qui est là depuis, je ne sais pas, des millénaires vu qu'on allait jusqu'à -16 au lieu de -12.

2300

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Merci de la précision.

2305

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Je vais aller avec ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

2310

Oui.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2315 Si vous me le permettez. Dans l'étude d'impact de 2004, il est mentionné que parce que le  
manganèse n'a pas fait l'objet d'analyse, le ministère de la Santé et des Services sociaux  
considère que la Compagnie minière IOC devrait vérifier l'aspect de la pollution des sédiments par  
le manganèse en raison de la présence de la compagnie minière Mine Wabush à proximité de  
ses installations portuaires et du rejet annuel de manganèse dans le milieu aquatique qui est  
2320 environ 40 tonnes par année.

Il y a eu des questions dans l'étude Génivar, l'étude d'impact c'est la QC6 qui disent  
concernant l'analyse du manganèse, ils demandent que l'initiateur doit s'engager à réaliser  
l'analyse du manganèse dans les sédiments lors de chacun des dragages à venir en plus de  
2325 fournir les résultats du manganèse des sédiments de l'échantillonnage réalisé pour le rapport  
suivant, Génivar 2011.

Bon, est-ce que ça été fait? Et ce que j'aimerais savoir aussi quand on parle de  
manganèse, c'est quoi l'effet du manganèse sur la santé humaine?

2330

**LE PRÉSIDENT :**

On va essayer de se renseigner sur le côté de Monsieur Michon. Donc, la question du  
manganèse, il y avait été question de ça, je crois que c'est en 2010 et qu'on retrouve pas de trace  
2335 d'analyse de manganèse maintenant et c'est quoi les effets du manganèse effectivement en  
milieu marin?

**M. PIERRE MICHON :**

2340 Écoutez, je ne pourrais pas vous répondre comme ça sur les questions, du moins, pour la  
santé. Le manganèse pourrait être ajouté à la liste d'éléments qu'on pourrait vérifier comme  
paramètre pour chaque dragage comme on va le faire pour le fer et peut-être d'autres  
paramètres.

2345 Les critères par contre, on en n'a pas pour le manganèse, ça en est un autre paramètre on  
n'a pas de critère sédiment. Il y en a un pour les sols mais ce n'est pas une référence milieu  
aquatique.

L'Ontario a un critère pour le manganèse mais pour l'information sur la toxicité, je ne peux  
2350 pas vous répondre actuellement surtout pour la santé.

**LE PRÉSIDENT :**

2355 S'il y a moyen de vérifier parce que j'imagine à l'époque c'est en 2010, le ministère de la Santé devait indiquer ses préoccupations en regard du manganèse.

2360 Si c'est possible de savoir quelles sont ces préoccupations, plus exactement, en milieu marin, bien entendu, ça veut dire quel impact ça peut avoir, disons sur la faune benthique et dans la chaîne trophique, la chaîne alimentaire.

Si c'était possible d'avoir l'information, quelle était l'origine de la préoccupation du ministère de la Santé, oui, pour cette question.

2365 Il y avait des paramètres aussi sur les composés soufrés ou le soufre qui avaient été envisagés également ou en même temps que le manganèse.

**M. PIERRE MICHON :**

2370 Ça en est un autre effectivement. On parle aussi avec l'arrivée du projet Mine Arnaud, on pourrait demander de suivre le phosphate, les sulfates, bien le soufre total ou le phosphore total.

2375 Encore là, on n'a pas de critère; là vous parlez de soufre mais le phosphore c'est un nutriment. Le soufre a plutôt une action de ligand donc il enlève de la biodisponibilité au fer. Mais il n'est pas exclu qu'on regarde les concentrations de soufre dans les sédiments.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

2380 **M. PIERRE MICHON :**

On pourrait les ajouter. On n'a pas de critère sédiments pour le soufre, ni pour le phosphore.

2385 **LE PRÉSIDENT:**

Merci. Entre-temps, on va faire le suivi avec vous pour la question de la toxicité du manganèse en milieu marin.

2390 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Est-ce que ça, c'est des choses qu'on va avoir dans les semaines qui viennent ces informations?

2395 **LE PRÉSIDENT :**

Ça c'est une bonne question. Ce qu'on essaie de faire, nous on fait des suivis serrés. Donc, on s'attend avoir ces réponses-là dans le courant de la semaine prochaine.

2400 Aussitôt qu'on les a, qu'on sera en mesure de les déposer, pour vous permettre à vous et aux autres personnes qui veulent faire des mémoires d'avoir l'information. C'est le but de la première partie.

2405 Donc, nous on fait des suivis. Habituellement, on demande 48 heures, habituellement, on parle de 24 à 48 heures pour que les gens trouvent l'information, c'est sûr quand c'est une information existante.

2410 Si ça demande un traitement, bien à ce moment-là, on est conscient ça peut prendre plus que 48 heures, ça demande des recherches. Mais quand l'information est existante, on demande des délais, c'est ça, de quelques jours, une journée ou deux pour le délai de réponse. Et notre objectif de pouvoir tout mettre ça en ligne, la semaine prochaine.

2415 Donc, c'est un avis que je lance à toutes les personnes-ressources puis on va relancer, par exemple, pour les personnes-ressources que nous avons par lien téléphonique, probablement que vendredi, on va faire une relance par courriel pour rappeler les objectifs d'avoir cette information-là très, très, rapidement.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

2420 O.K. ça je sais que c'est web diffusé, est-ce qu'on a des notes écrites, est-ce qu'il va y avoir un genre de rapport un peu comme il y a eu à la séance d'information de toute l'information qui est sortie ici hier puis aujourd'hui?

2425 **LE PRÉSIDENT :**

2430 Non, il n'y a pas de rapport synthèse qui est fait du déroulement de l'audience. Ce qu'on essaie de faire, bien entendu, sur notre site Internet, on essaie de codifier des documents donc tous les documents comme des présentations du promoteur, les documents du promoteur vont être sous la cote DA puis les personnes-ressources, ça va être sur la cote DB.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

O.K.

2435 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ce qu'on fait, c'est qu'on invite les gens à regarder régulièrement, surtout la semaine prochaine, le site web de la commission parce qu'il va être mis à jour probablement chaque jour.

2440 Et après ça, bien pour ce qui est des transcriptions donc, on invite les gens à en faire la lecture.

2445 C'est sûr que quand on a un ordinateur bien maintenant c'est plus simple qu'auparavant. Auparavant, tout était en papier, maintenant on peut faire des recherches de mot-clé à l'intérieur de DT, les transcriptions seront cotées sous la cote DT. Donc on peut aller chercher des mots-clés pour aller repérer l'information plus rapidement.

2450 Donc, c'est sûr que l'informatique, ça aide beaucoup par rapport à ce qui existait, disons, il y a 20-25 ans donc on avait les mêmes délais mais là les gens devaient se déplacer tout le temps pour consulter la documentation.

Mais, il n'y a pas de compte rendu qui est fait.

2455 **Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

Il n'y a pas de compte rendu qui est fait?

**LE PRÉSIDENT :**

2460 Non, c'est ça.

**Mme MARJOLAINE BEZEAU :**

C'est ça, merci beaucoup.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Denis Bouchard.



2470 Avant de laisser la parole à monsieur Bouchard pour ses questions. Parce que je ne veux pas l'oublier, c'est en lien avec la visite que nous avons faite ce matin.

2475 J'aimerais ça que vous nous confirmiez qu'au niveau du drainage pluvial, vous avez parlé d'un bassin de sédimentation donc, j'aimerais ça que vous nous confirmiez, pour les fins de la transcription, qu'il n'y a pas d'exutoire, de drainage pluvial sur les installations d'IOC. Monsieur Lauzière.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2480 Oui, on va réutiliser Google mais je vous confirme d'emblée qu'il n'y a aucun effluent sur le site d'IOC.

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Excellent parce que ça m'a échappé mais tout à l'heure avec monsieur Fortier, on voyait le quai des remorqueurs puis on voyait à l'arrière une étendue d'eau. Vous me confirmez que cet étendu d'eau s'appelle le Bassin des décantations.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2490 Oui, on va même vous l'illustrer, je vais vous montrer comment ça fonctionne puis qu'est-ce qui se draine là.

**LE PRÉSIDENT :**

2495 O.K. Après ça, je vais vous laisser poser vos questions. Je ne voulais pas l'oublier parce que je l'ai échappé avec monsieur Fortier tout à l'heure.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2500 Ce qu'on a vu ce matin, juste pour vous resituer, alors on est entré ici à la barrière, on est venu ici. On a pris une pause puis on a regardé tout d'abord le quai n° 1, on a regardé le quai n° 2 de cet angle-là, on a passé ici si vous vous rappelez le long des bureaux du terminal et puis, on est monté ici avec l'autobus et c'est là qu'on a regardé la cour d'entreposage des produits où on voyait les entasseurs-ramasseurs, les *stacker reclaimers*.

2505

Alors ce qu'on a ici, c'est le déverseur. Quand on s'est garé près de la voie ferrée ici, on vous a dit de regarder à l'avant de l'autobus, vous voyiez un bâtiment vert qui est le déverseur ou le culbuteur où on vous a expliqué où on renverse les wagons deux par deux. La production sort

2510 de ce déverseur, est entassée ici dans la cour. Donc ça c'est la cour, dans le fond, d'entreposage des produits finis.

On voit ici un fossé de drainage qui fait le tour de la cour d'entreposage des produits finis et aboutit dans un bassin de sédimentation qu'on appelle le Lac à Morel.

2515 Alors sur un site minier souvent il y a plusieurs choses qui ont des noms de gens qui ont travaillé ou qui ont contribué de façon significative. Alors je ne sais pas l'historique derrière ça.

2520 Effectivement alors les eaux qui se drainent dans ce fossé sont acheminées vers le bassin ici qui n'a pas de surverse. Alors le bilan hydrique se maintient par évaporation en grande partie. Il y a probablement de la percolation mais il n'y a pas de surverse de ce bassin donc il n'y a pas d'effluent d'eau rouge comme on peut avoir dans d'autres établissements.

2525 Et puis tout le long de la plage, on est sur un dépôt, justement, de sable grossier bien drainé donc il n'y a pas de ruissèlement de surface tout percole dans le sable qui constitue notre site. Donc, nulle part il y a des drains pluviaux ou des exutoires d'eau de surface ou d'eau de procédé.

Il y a absolument aucun effluent sur le site d'IOC à Sept-Îles.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je vous remercie. Oui, alors Monsieur Bouchard.

2535

---

**M. DENIS BOUCHARD :**

2540 Oui, bonsoir. Je vais aller pour un suivi vite. On avait posé la question hier pour le rapport de contamination de la nappe phréatique au niveau des C10-C50, est-ce qu'on va l'avoir ou on ne l'aura pas? On l'aura pas, O.K. Bon, c'est ce qu'on se doutait.

Pour ce qui est du soufre, je vais revenir sur le soufre. Vous allez voir ça ne sera pas long. Je pense que tout le monde est fatigué ça fait que.

2545 Bon, le soufre total analysé dans la roche 2010 au quai n° 1 indique même plusieurs dépassements du critère C des sols contaminés et ont été gérés de manière terrestre après un essai statistique de potentiel de génération acide.

2550 On avait parlé la dernière fois à monsieur Lauzière au niveau du BAPE puis on avait demandé s'ils allaient mesurer le soufre total dans la prochaine fois qu'ils allaient draguer le quai n° 1.

Est-ce que vous maintenez la position que vous allez mesurer le soufre total ou?

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lauzière.

2560 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Ce qu'on avait mentionné, si ma mémoire est bonne, c'est qu'on était sous l'impression et Michel tu me corriges si je suis dans l'erreur, on croyait que c'était définitivement pour être exigé par le ministère de l'Environnement et qu'effectivement, on effectuerait les tests qui nous seraient exigés par le ministère de l'Environnement dans nos programmes de caractérisation.

2565 Pour répondre à une question qui avait été posée antérieurement qui est du même ordre, dont je n'ai pas répondu parce que la question a été envoyée du côté du ministère puis on n'est pas revenu là-dedans mais je pense que c'est bon de le dire. Pour le manganèse, on a pris l'engagement de le faire. Donc, dorénavant, on va le faire. Ça va faire partie du nouveau programme décennal. Donc, lorsqu'on va caractériser avant chacun des dragages, le manganèse va maintenant faire partie des critères qui sont analysés.

2570 Pour ce qui est des composés soufrés, bien tout dépendra de nos discussions avec le ministère mais effectivement, ça serait de bonne guerre si on a des problèmes de contamination avec ce paramètre de le suivre évidemment. Je serais surpris que ça ne soit pas exigé lors du prochain programme.

2575 **M. DENIS BOUCHARD :**

2580 Est-ce que je peux?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2585 **M. DENIS BOUCHARD :**

Retourner du côté du ministère?

2590 **LE PRÉSIDENT :**

Oui bien sûr. Monsieur Michon.

2595 **M. DENIS BOUCHARD :**

Qu'est-ce qui fait que vous n'êtes pas sûr ou que vous ne savez pas qu'est-ce qui justifie que vous n'allez pas le demander ou le...

2600 **M. PIERRE MICHON :**

C'est parce que, en fait, mon collègue m'a précisé que les engagements avaient déjà été pris, c'est déjà fait.

2605 C'est dans cet optique-là, nous on n'a pas comme pris de décision par exemple par rapport au phosphore, ou le soufre, le manganèse, l'engagement est déjà pris. Puis le soufre, on en prend acte ce soir.

Mais, tu sais, c'est des paramètres qu'on va exiger. Je vous le confirme.

2610 **M. DENIS BOUCHARD :**

O.K. très bien. Puis pour finir ça vite. Selon vous Monsieur Lauzière.

2615 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Monsieur Lauzière.

2620 **M. DENIS BOUCHARD :**

Ce n'est pas la première fois que vous ne m'écoutez pas. Mais ce n'est pas grave. Je suis quelqu'un qui n'est pas trop sensible, ce n'est pas grave. O.K. c'est beau, je voulais faire une blague mais je ne suis pas tellement bon dans les blagues. Vous le savez que je ne suis pas fort. Bon, d'où vient le soufre selon vous?

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lauzière.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2630

Honnêtement d'où viennent les HAP, d'où vient le soufre, d'où viennent certains métaux, je ne m'avancerais pas avec...

**M. DENIS BOUCHARD :**

2635

Puis vous allez prendre la responsabilité.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2640

Honnêtement, c'est ça. Pour l'instant, on ne s'est pas vraiment investi à essayer de déterminer d'où ça provenait. On a ça avant de nos quais pour l'instant, on gère ça de façon responsable, en fonction des critères. Je ne peux pas vous répondre à ça.

**M. DENIS BOUCHARD :**

2645

O.K. je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2650

Très bien ça vous va.

**M. DENIS BOUCHARD :**

2655

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais inviter madame Chantale Malouin. Bonsoir Madame.

2660

---

**Mme CHANTALE MALOUIN :**

2665

Bonsoir. Moi, je vais être très brève. Je voulais savoir si c'est possible de connaître la quantité de sédiments en mètres cubes qui a été déposée au site de rejet depuis 30 ans et par qui? Puis est-ce que ça serait possible d'avoir ces informations de façon historique?

**LE PRÉSIDENT :**

2670 O.K. alors on peut adresser la question. Là, si je comprends bien les deux principaux utilisateurs de l'heure sont le Port de Sept-Îles et IOC ,que j'ai compris des explications qu'on a eues depuis les derniers jours. Donc, du côté de monsieur Lauzière, à quelle quantité on peut estimer les dépôts de votre côté?

2675 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

On a des tableaux, on n'a pas fait les cumulatifs, mais ce n'est pas un gros exercice.

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est une question de calcul. On pourrait poser la même question du côté de madame D'Auteuil du Port de Sept-Îles.

2685 **Mme MANON D'AUTEUIL :**

Oui, nous l'avons utilisé deux fois. Nous l'avons utilisé la première fois en 2006 pour une quantité moindre de 8 000 mètres cubes et une deuxième fois en 2009 pour une quantité d'environ 46 000 mètres cubes.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

Les deux fois et du côté d'IOC?

2695 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Depuis 1954, bassin des remorqueurs inclus, où on draguait 20 000 mètres cubes fréquemment, 420 000 mètres cubes depuis 1954.

2700 **MME CHANTALE MALOUIN :**

Bien j'aurais aimé savoir à chaque dragage qui a été fait, par qui ça avait été fait puis quelle quantité qui ...

2705 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

On vous projette ça à l'instant.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 C'est ça que nous avons vu une figure cet après-midi.

**MME CHANTALE MALOUIN :**

2715 Il y avait une, non, excusez, c'est correct. Mais est-ce que c'est possible d'avoir une copie de ce document-là?

**LE PRÉSIDENT :**

2720 Normalement, nous, tous les documents présentés par le promoteur vont être déposés sur la cote DA. On peut les avoir sur le site internet par exemple de la commission.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2725 Il était déjà prévu de le déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

2730 Et on essaie d'être le plus clair possible lorsqu'on met le DA disons qu'on le cote, je ne sais pas, le DA-12, on essaie de mettre une ligne d'explication le plus claire possible pour que les gens sachent rapidement qu'est-ce que contient le document. Et puis on essaie d'être le plus imaginaire possible lorsqu'on n'est pas trop certain des titres.

Les chiffres sont un peu plus petits, ce n'est pas sûr qu'on les voit bien à l'écran.

2735 **MME CHANTALE MALOUIN :**

Ce qu'on voit ici, c'est tout IOC? O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

2740 Ça c'est les chiffres d'IOC. Du côté du Port, on nous a dit deux fois, donc on vous a donné les deux années, donc on peut éventuellement juxtaposer les deux années indiquées par le Port sur le tableau parce qu'on se rend compte que *grosso modo* le principal utilisateur c'est IOC.

2745 **MME CHANTALE MALOUIN :**

Huh hum. Mais c'est correct, mon intention c'était de savoir si c'était possible qu'un document comme ça puisse être déposé pour que l'on puisse le consulter.

2750 **M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Il va l'être.

2755 **MME CHANTALE MALOUIN :**

O.K.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2760 Il va être mis en ligne sur le site du BAPE.

**LE PRÉSIDENT :**

2765 Donc, normalement, on va commencer à mettre les choses en ligne vendredi au retour et on va en mettre en ligne aussi la semaine prochaine. Donc, on invite les gens à consulter régulièrement le site pour savoir qu'est-ce qui est déposé comme dernière information.

**MME CHANTALE MALOUIN :**

2770 Puis l'information qui a été donnée aussi va être déposée.

**LE PRÉSIDENT :**

2775 Vu que l'information est simple, on va la retrouver dans le document des transcriptions pour le Port vu que c'est seulement deux chiffres avec deux années.

2780 Le document de transcription va avoir la cote DT-3, vous pouvez la noter déjà. Donc, c'est la troisième séance donc on la cote comme ça DT-3. Donc, vers la fin du document, étant donné qu'on commence à approcher de la fin de l'audience, fait que vous serez capable de consolider l'information.

**MME CHANTALE MALOUIN :**

2785 Bien, je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui vous remercie.



2790 **MME CHANTALE MALOUIN :**

Bonsoir.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

2800 J'ai oublié une année, je suis désolée.

**LE PRÉSIDENT :**

2805 Vous avez oublié une année donc c'est important. Quelle année et quelle quantité?

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

En 1998, environ 1 000 mètres cubes. Je suis désolée.

2810 **LE PRÉSIDENT :**

Donc '98, 1 000 mètres cubes.

2815 **Mme MANON D'AUTEUIL :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2820 Parfait, je vous remercie.

**Mme MANON D'AUTEUIL :**

Environ.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

2830 Alors, c'était les gens qu'il y avait d'inscrits au registre. Je veux quand même essayer de voir s'il n'y a pas des informations qu'on peut encore essayer d'obtenir. Il y aurait quelques questions rapides qu'on pourrait adresser.

2835 Du côté du promoteur, Monsieur Lauzière, concernant les périodes de dragage, vous prévoyez *grosso modo*, essayer d'y aller 12 heures par jour. La principale contrainte, c'est-à-dire vous devez travailler à la clarté c'est ce que je dois comprendre, ce qui va vous limiter toujours, plus vous avancez tard à l'automne.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2840 Pas nécessairement mais c'est l'idéal. C'est ce qu'on vise. On essaie de limiter l'impact sonore pour les quartiers résidentiels les plus à proximité mais non, ça serait possible de le faire de nuit. Ça se fait ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

2845 Par contre,...

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2850 Mais on ne l'a jamais fait. On ne l'a jamais fait, non, ce qu'on vise c'est de le faire de jour effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2855 Plus vous êtes tôt dans la saison, plus vous avez de la clarté mais néanmoins, vous ne voulez pas faire les travaux la soirée, la nuit pour des questions de bruit.

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2860 Pour le bruit et la sécurité au niveau des mammifères marins également. Et oui, effectivement, on va viser de les faire assez tôt à l'automne pour se donner une marge de manœuvre.

2865 Justement, on les cédule assez tôt à l'automne, comme ça si jamais il y a des délais qui sont imposés par d'autres projets aux équipements de drague, bien on a encore une marge de manœuvre.

Puis je rappelle que nos opérations, c'est des dragages de très faible envergure, là, on parle de 4, 5, 6 jours. Alors ce n'est pas des grosses opérations.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

La période est assez courte. Donc, vous avez toujours été en mesure de faire vos travaux en période diurne comme on dit. Très bien.

2875 Du côté des opérations de chargement du fer, vous opérez sur quelle plage de temps de façon courante?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2880 Je vais laisser mon collègue sur les aspects opérationnels.

**M. SONY AUCOIN :**

2885 Oui, Monsieur le Commissaire, on opère 24 heures sur 24, 365 jours par année.

**LE PRÉSIDENT :**

2890 O.K. et par curiosité, parce que j'essayais de voir le bruit des opérations de dragage mais versus le bruit des opérations de chargement. Qu'est-ce qui est dominant d'après vous?

**M. SONY AUCOIN :**

2895 Personnellement, je ne crois pas que les bruits de dragage c'est plus fort que le bruit du chargement. Fait que une des contraintes majeures qu'on a pour le dragage, c'est la température. Si les vents sont trop élevés, on ne peut pas draguer parce que la benne ne pourra pas prendre les profondeurs exactes.

2900 L'autre chose aussi c'est le trafic des navires qui peut prolonger ou faire avancer le dragage pour qu'il aille plus vite. Si on a moins de trafic, on va pouvoir peut-être faire tout le dragage en dedans de deux jours.

**LE PRÉSIDENT :**

2905 Je vous remercie. Du côté des méthodes de dragage encore, le choix de la benne preneuse, est-ce que c'est vous qui le déterminez ou c'est le sous-traitant que vous engagez?

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

2910 Es-tu en mesure de répondre à ça? Je vais passer la question à monsieur Lavoie. Je ne suis pas en mesure de répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

2915 C'est ça, savoir si vous imposez des conditions dans un devis.

**M. JEAN LAVOIE :**

2920 Bien à ma connaissance, la première des choses, les dragages qui se font dans le sable normalement ils font se faire souvent avec ce type de drague une benne preneuse parce que c'est l'équipement aussi qui est le plus disponible souvent puis c'est un choix qui se fait.

2925 Il a déjà été mis dans l'étude d'impact que les autres types de drague comme les dragues suceuses par exemple bon, c'est des équipements qui sont un petit peu plus rares d'une part et d'autre part, ces dragues aussi amènent un petit peu plus de contraintes parce que souvent rendue à une profondeur d'environ 20 mètres, la drague va avoir de la misère à aller chercher puis à être précise au fond.

2930 Ça c'est une première contrainte parce que souvent, on sait, bon, qu'il y a à peu près 18 mètres au quai. Ça fait que des fois, c'est très juste pour les équipements.

Et d'autre part aussi, ce qu'il ne faut pas oublier c'est que pour aller au site de rejet, il faut faire flotter un tuyau en surface. Et puis ça, c'est une contrainte quand même assez significative au niveau de la navigation.

2935 Donc, c'est pour ça que ce type de drague-là, c'est un équipement qui est très bien connu, qui est fréquent aussi sur les types de dragage qui doivent être réalisés. Donc c'est pour ça que c'est de l'équipement qui est privilégié.

**LE PRÉSIDENT :**

2940 Les dragues suceuses est-ce que c'est des équipements qui sont plus appropriés pour draguer des sédiments très fins?

**M. JEAN LAVOIE :**

2945

Pas nécessairement, c'est très fin mais aussi c'est pour le sable mais c'est surtout pour des grandes quantités, des grands volumes qu'on voit souvent ces équipements-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2950

Très bien, je vous remercie. Alors, je vais faire un petit tour encore dans mes documents.

**M. JEAN LAVOIE :**

2955

Peut-être une petite précision aussi. Un autre aspect qui est significatif, c'est que si on rejette à partir d'une drague suceuse, donc c'est transporté par un tuyau puis au site de rejet, évidemment, ça va créer un panache qui est beaucoup plus important parce qu'il y a de l'eau qui est transportée avec les sédiments et puis au lieu d'avoir un relargage par le fond par une barge et puis là tous les sédiments tombent en un seul coup.

2960

Donc, ça demeure compact et il y a une très faible diffusion des sédiments dans la colonne d'eau. Lorsque c'est fait par un drague suceuse qui amène à la fois des sédiments et de l'eau, à ce moment-là, bien vous comprenez que ça va être un panache de turbidité qui va être beaucoup plus important.

2965

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci pour l'information.

2970

Là je n'ai pas le document sous la main mais dans le PR 8.1, annexe 1, un des derniers documents déposés, à la page 11, il y a une mention, on revient encore un peu avec la question des boulettes de fer. On parlait des bioessais et il y a une mention d'un rapport qui aurait été produit en mai 2013, effectué par Macsam qui est une firme de laboratoire. Pour répondre à des exigences qu'on mentionne sous l'appellation Marpol, c'est quoi.

2975

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

Il s'agit d'une erreur qu'on a investiguée mais je vais laisser madame Lévesque vous expliquer mais ce n'est pas sur le bon site, c'est nos opérations à Labrador City.

2980

**LE PRÉSIDENT**

O.K. très bien. Je vous remercie. Donc, Madame Lévesque.

2985

**Mme MÉLANIE LÉVESQUE :**

Oui, bien, en fait, comme monsieur Lauzière l'a dit, ça été fait dans le cadre de Labrador City puis c'était des organismes en eau douce donc ce n'est pas du tout applicable pour ce qui est de notre environnement ici.

2990

**M. PATRICK LAUZIÈRE :**

C'est parce qu'on utilise le même laboratoire finalement, c'est des essais de toxicité qui ont été faits pour notre suivi des effluents miniers en regard du règlement sur les effluents des mines de métaux.

2995

**LE PRÉSIDENT :**

Aucune autre origine. Merci.

3000

J'aurais une question au ministère de la Faune. Concernant la chasse à la sauvagine, on voit que ça se fait à la période souvent automnale entre autres, dans le secteur de l'aire de dépôt, est-ce que c'est un endroit qui est fréquenté par les chasseurs, à votre connaissance?

3005

**Mme MARJOLAINE BESSETTE :**

À ma connaissance, oui. Il y a des chasseurs bien en fait la chasse aux oiseaux migrateurs relève d'Environnement Canada. Nous, on ne gère pas la chasse aux oiseaux migrateurs à la Faune, au ministère Forêt, Faune et Parcs Québec. Mais je sais que les Innus ils ont les droits de chasse à l'année dans ce secteur-là. Ça je le sais, je peux partager l'information.

3010

Donc oui, il y en a qui chasse au printemps surtout au printemps. Mais là le dragage d'ici c'est à l'automne.

3015

**LE PRÉSIDENT :**

C'est prévu à l'automne. Oui.

**Mme MARJOLAINE BESSETTE :**

3020

Oui, c'est ça. C'est pour ça que je pense qu'on disait que c'était probablement moins problématique mais au printemps il y en a.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est plutôt au printemps la chasse au large.

**Mme MARJOLAINE BESSETTE :**

3030 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3035 O.K. très bien. Du côté du ministère du Développement durable concernant, tantôt, j'ai mentionné un peu le bruit mais à votre connaissance, pour les opérations portuaires d'IOC, est-ce qu'il y a des plaintes qui ont été faites par le passé concernant le bruit ou si ça va bien de côté?

**M. MICHEL LEVASSEUR :**

3040 Madame Sirois présente ici m'indique qu'il y aurait peut-être eu une plainte. Moi, personnellement, je n'en ai jamais entendu parler mais on aurait eu une plainte dans le passé.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 Vous pouvez vous avancer à la table et vous nommer pour les fins de la transcription.

**Mme BRIGITTE SIROIS :**

3050 Brigitte Sirois, chef d'équipe du ministère de l'Environnement. C'était la plainte concernant plus, pas le quai comme tel mais plus les opérations, je vous dirais, de la minière et non le quai particulièrement.

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Donc, c'était les opérations qui pourraient être ailleurs.

**Mme BRIGITTE SIROIS :**

3060 Oui, qui pourraient être ailleurs sur le site.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais il n'est pas fréquent que des plaintes de bruit sont acheminées.

3065 **Mme BRIGITTE SIROIS :**

De mémoire, moi, j'en connais une, faudrait voir s'il y en a eu d'autres mais depuis que je suis là, j'en ai juste eu une.

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie.

3075 Alors ça ferait le tour des principales questions. Là c'est possible qu'on va se faire une tournée pour voir l'information que nous avons. Donc, c'est possible qu'on adresse nous aussi des questions par écrit aux personnes-ressources en fonction qu'on va prendre connaissance par exemple des transcriptions. Donc, s'il y avait par exemple des points qui n'étaient pas clairs dans les transcriptions donc pour valider des fois des informations, on pourrait adresser des questions additionnelles aux personnes-ressources ou aux gens du promoteur.

3080 Alors étant donné que le registre est fermé et que j'ai posé l'essentiel des questions que j'avais de mon côté encore, alors je vais procéder à la fermeture d'usage des séances de la première partie de l'audience publique. Par contre, je vais prendre le bon document qu'on appelle le discours de fermeture.

3085

#### **MOT DE LA FIN**

3090 Donc, bien entendu, d'usage vous savez que la commission constate donc que les informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions, les gens demandent des informations à cet effet. Alors je le répète, donc, la commission normalement compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

3095 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu à compter du 14 avril prochain à 19 h.

3100 Le lieu des séances reste à déterminer, c'est possible que ça soit ici ou ailleurs. On va regarder ça mais on va prendre une décision le plus rapidement possible dans les prochains jours pour faire les annonces officielles via le site Internet et des communiqués de presse par la suite. Le lieu des séances donc reste à déterminer.

Entre-temps, la commission va poursuivre également ses travaux, comme je le dis, on va faire la revue de l'information que nous avons à ce stade-ci.



3105 Et comme je l'ai mentionné tout à l'heure, donc, si des gens avaient des questions supplémentaires, donc, nous consentons à recevoir les questions des participants du public jusqu'au 23 mars, c'est-à-dire lundi prochain à 16 h.

3110 Alors c'est une possibilité de questionnement donc c'est ouvert à tout le monde, autant aux gens qui sont venus poser des questions que des gens que vous pourriez connaître qui voudraient poser des questions.

3115 On va les recevoir, bien entendu, on s'engage à les traiter mais comme je l'ai mentionné si la question a déjà été posée, on ne la reposera pas une autre fois mais toute nouvelle question, sujet, on va l'acheminer aux personnes qui sont en mesure de répondre à ces questions. Donc, comme j'ai dit, il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour ces travaux bien entendu.

3120 Des questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés comme tout autre document officiellement est rendu public.

3125 Il y a toujours sous la réserve des fois de droits d'auteur, des fois les gens nous déposent des choses mais on est sensible à la question des droits d'auteur, c'est-à-dire qu'à la limite, on peut accepter un document mais on ne pourra pas le diffuser par exemple sur Internet ou on ne pourra pas le reproduire compte tenu des droits d'auteur.

3130 Alors les questions et les réponses donc deviendront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre à la bibliothèque Louis-Ange Santerre qui est ouverte ici à Sept-Îles pour accéder à la documentation.

Bien entendu l'ensemble du dossier est disponible sur le site web du BAPE.

3135 Je vous rappelle, c'est très important de manifester vos intentions de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Marie-Josée Harvey qui est à l'arrière de la salle. Vous pouvez le faire verbalement en donnant vos coordonnées mais vous pouvez le faire aussi en remplissant une fiche à cet effet au plus tard le 31 mars prochain.

3140 Mais je vais me permettre d'insister parce que, c'est sûr, on doit réserver des billets d'avion. Si on a très peu d'intention de mémoires, c'est-à-dire que dans une soirée d'audience, on peut sans problème entendre une douzaine de mémoires. Donc, ça veut dire si on avait moins, disons, huit neuf intentions de mémoires c'est-à-dire qu'on réserverait simplement pour une soirée et si les gens arrivent à la dernière minute puis on se retrouvait avec 18 ou 20 intentions de mémoires, donc là, on ne sera pas capable de faire ça en une seule séance.

3145           Donc, j'insiste pour que les gens puissent signifier leur intention de mémoires le plus tôt possible.

3150           Alors en deuxième partie de l'audience comme je l'ai déjà mentionné en rencontre préparatoire, mais je le rappelle parce qu'il pourrait y avoir des gens qui n'étaient pas du côté des requérants par exemple. La disposition de la salle est différente. Il y aura seule la table d'intervenants et celle de la commission qui demeurent en place.

3155           Le promoteur et les personnes-ressources, il n'y aura pas de table assignée mais l'audience est ouverte à tout le monde, tous ceux qui veulent venir y assister. Donc du côté des personnes-ressources et du promoteur, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission et cette partie est donc réservée et consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités, des organismes municipaux ou paramunicipaux donc qui veulent se prononcer sur le projet.

3160           *Grosso modo*, nous allons accorder 15 minutes par présentation.

              Il va de soi que je pourrai échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points contenus dans le mémoire ou dans l'opinion verbale.

3165           Je rappelle que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission. Donc, on ne les diffuse pas avant.

3170           Pour les règles de participation, le BAPE a élaboré des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur. On revient encore parce que des fois les gens peuvent vouloir nous mettre dans l'annexe un mémoire par exemple des documents, donc on est sensible à la question des droits d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes, notamment si vous mettez des photographies, on a toujours le problème des tiers qui seraient sur une photographie, ils ne doivent pas être identifiables sinon on va être obligés de vous aviser que ça nous pose un problème pour mettre en ligne des photographies parce qu'on ne sait pas si ces gens ont donné leur autorisation pour apparaître.

3180           Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site web du BAPE. Donc, on évite des propos qui pourraient être offensants ou comme je dis diffamatoires auquel cas on va être obligé d'indiquer au rédacteur du mémoire qu'on ne peut pas accepter son mémoire compte tenu qu'il contient des passages diffamatoires ou qui ne correspondent pas aux règles que le BAPE s'est établies.

3185 Alors je vous rappelle comment exprimer votre opinion, il y a trois façons : déposer un mémoire et le présenter en séance publique; il y a, déposer un mémoire mais en indiquant que nous ne désirons pas le présenter; donc c'est la deuxième option, le mémoire va être considéré par la commission au même titre que le mémoire présenté ou simplement manifester votre intérêt pour présenter une opinion verbale sans documentation.

3190 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission, il est recommandé qu'il dépose un mémoire, en fait, de votre organisme, s'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe, donc être précis.

3195 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités des participations à l'audience et des modalités plus particulières aux mémoires alors quels points faire valoir dans un mémoire, donc un petit guide pour aider les gens à dire de quoi on parle dans un mémoire.

3200 Alors il peut être consulté sur le site web du BAPE. Il est disponible à l'accueil également.

Donc, je rappelle l'intention de mémoire au plus tard le 31 mars prochain à 16 h. Le formulaire d'intention, je le rappelle il est disponible à l'accueil et sur le site web du BAPE.

3205 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons que vous nous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête à l'attention de madame Harvey, au plus tard le 9 avril prochain à midi.

3210 Donc, ça va me permettre, entre autres, et ceux qui collaborent avec moi, de prendre connaissance des mémoires donc on les lit d'avance. C'est là qu'on peut dire ah tel point, on va discuter de tel point avec le présentateur du mémoire. Donc, on les lit d'avance, ça nous permet de faire un meilleur échange avec les gens.

3215 Alors pour terminer, bien entendu, je remercie les gens qui sont venus participer à l'audience publique, donc en premier lieu ici le promoteur, donc Monsieur Lauzière et votre équipe je vous remercie pour votre participation.

3220 Je remercie également les personnes-ressources qui ont répondu aux questions du public et de la commission.

Et enfin bien entendu, je remercie la présence du public des citoyens qui ont permis à la commission, qui m'ont permis de poser des meilleures questions et on essayait de créer une

3225 dynamique pour pouvoir bon, questions sous-questions, donc on voit un peu le travail du BAPE donc ça se fait normalement, de façon conviviale avec les gens qui viennent participer.

3230 Donc on n'essaie pas trop du côté des commissions, on n'essaie pas trop de voler d'avance les questions des citoyens. C'est pour ça, par exemple, dans la première soirée, normalement, les commissions n'ouvrent pas les sujets, on laisse les citoyens venir ouvrir les sujets. On peut y aller en sous-questions, après ça bien s'il y a lieu, on peut ouvrir des sujets ou suggérer donc par nos questions des sujets qui n'avaient pas été couverts.

3235 Mais, on essaie de maintenir une dynamique de questionnement en fonction des préoccupations des citoyens, bien entendu, ou du public.

Alors je remercie tous nos participants qui sont venus poser des questions pour obtenir des réponses.

3240 Je remercie également l'équipe qui est en support, qui m'a supporté monsieur Deshaies, entre autres, Marie Conilh était grippée elle aussi comme moi un peu mais elle était un petit peu plus en mauvais état, elle s'est reposée ce soir, ça fait que c'est pour ça qu'elle n'est pas présente. On lui a dit de se reposer.

3245 Alors je remercie également les gens au support, monsieur Richard Grenier et Maxime Légaré, notre sténotypiste, madame Laperrière.

Alors je vous remercie de votre collaboration et pour terminer, je vous dis au plaisir de vous revoir le 14 avril prochain.

3250 Mais avant de finir complètement, tantôt lorsque j'ai dit que les personnes-ressources ou le promoteur auraient aucun rôle officiel à jouer, je vais le rappeler dans le discours d'ouverture de la deuxième partie. Mais par contre, c'est important de mentionner qu'il existe un droit de rectification. Ce droit, bien entendu, de rectification est ouvert à tous, c'est-à-dire autant au public que par exemple s'il y avait des personnes-ressources ou des représentants du promoteur qui étaient sur place, c'est un droit qui existe qu'on permet normalement à la fin de la séance.

3260 On peut permettre aussi une rectification par écrit, bien entendu, pour ne pas stresser personne, la rectification doit porter sur des faits et non sur des opinions émises. Je peux donner comme exemple quelqu'un qui dirait on estime que le promoteur a insuffisamment consulté par exemple. Le promoteur voudrait faire une rectification et dire oui, j'ai suffisamment consulté. Là vous voyez que je suis dans un peu de l'opinion. Donc, je ne peux pas accepter une rectification de ce type.

3265 Mais quelqu'un qui dirait le promoteur a tenu trois rencontres de consultation et le promoteur veut faire une rectification en disant ce n'est pas trois, voici les dates, c'est cinq. Alors on voit la distinction. Donc, c'est factuel donc c'est ça qui relève d'une rectification. Donc on veut préciser des faits qui sont vérifiables, normalement, bien entendu.

3270 Alors c'est une petite précision que je voulais apporter avant de terminer formellement la séance de ce soir.

Alors je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous remercie encore une fois de votre présence.

3275

### **AJOURNEMENT**

3280 Je soussignée, KARINE LAPERRIÈRE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3285

\_\_\_\_\_  
Karine Laperrière, s.o.b.

3290